

A close-up photograph of a man's chest and neck. He is wearing a dark suit jacket, a light-colored dress shirt, and a gold tie. He is pulling open the front of his shirt with both hands, revealing a checkered pattern of black, white, and gold squares underneath. He is wearing a silver watch on his left wrist. The background is a plain, light color.

PROTÉGER  
C'EST NOTRE MISSION

---

RAPPORT ANNUEL **2012**



Chambre de la  
Sécurité  
Financière



# TABLE DES MATIÈRES

MISSION DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE	2
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ DE GESTION	3
RAPPORT DE LA DIRECTION	4
RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	10
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE	13
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	26
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	28
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION	30
RAPPORT DU COMITÉ DE LA RELÈVE	32
RAPPORT DU COMITÉ DES SECTIONS	34
RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FINANCES	37
ÉTATS FINANCIERS	39
ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	52
PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	52
TITRES A.V.C. ET A.V.A. ET DÉSIGNATION C.A.A.S.	53
COLLÈGE ÉLECTORAL	54
PROFIL DES MEMBRES	58



LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE EST UN ORGANISME D'AUTORÉGLLEMENTATION RECONNU PAR LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS. ELLE ENCADRE PLUS DE 31 500 PROFESSIONNELS DE LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS ŒUVRANT PARTOUT AU QUÉBEC.

## MISSION DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La Chambre a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres qui exercent dans l'une ou l'autre des disciplines et catégories d'inscription suivantes: courtage en épargne collective, planification financière\*, assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études.

Elle veille aussi à ce que les professionnels du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités

dans l'intérêt de leurs clients. La mission de la Chambre s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

La Chambre joue donc un rôle important afin que le public ait accès à des services et à des conseils de professionnels compétents.

\*Pour la planification financière, la Chambre ne veille qu'à la déontologie et à la discipline.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2012)

## PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DANY BERGERON**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, représentant de la discipline de l'assurance de personnes

## VICE-PRÉSIDENTE AUX VALEURS MOBILIÈRES

**LYNE GAGNÉ**, MBA, représentante de la catégorie d'inscription de courtier en épargne collective

## VICE-PRÉSIDENTE AUX ASSURANCES

**MARTINE MERCIER**, représentante de la discipline de l'assurance de personnes

## ADMINISTRATEURS

**LOUISE CHARETTE**, M. Sc., ASC, membre nommée par le ministre des Finances

**NICOLE GAURON**, MBA, Pl. Fin., représentante de la discipline de la planification financière

**DANIEL GUILLEMETTE**, A.V.C., représentant de la discipline de l'assurance de personnes

**MICHEL MAHEU**, représentant de la catégorie d'inscription de représentant de courtier en plans de bourses d'études

**SHIRLEY MARQUIS**, A.V.C., Pl. Fin., MBA, représentante de la catégorie d'inscription de représentant de courtier en épargne collective

**STÉPHANE ROCHON**, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm.A., C.A.A.S., ASC, représentant de la discipline de l'assurance collective de personnes

**M<sup>e</sup> STÉPHANE ROUSSEAU**, LL.B., LL.M., S.J.D., membre nommé par le ministre des Finances

**JOCELYNE VÉZINA**, A.V.C., Pl. Fin., ASC, représentante de la catégorie d'inscription de représentant de courtier en épargne collective

## PERMANENCE

**LUC LABELLE**, M. Sc., IAS.A., président et chef de la direction

**M<sup>e</sup> MARIE ELAINE FARLEY**, LL.B., vice-présidente aux Affaires juridiques et corporatives et secrétaire de la Chambre

# COMITÉ DE GESTION

(au 31 décembre 2012)

**LUC LABELLE**, M. Sc., IAS.A., président et chef de la direction

**M<sup>e</sup> MARIE ELAINE FARLEY**, LL.B., vice-présidente aux Affaires juridiques et corporatives et secrétaire de la Chambre

**M<sup>e</sup> CAROLINE CHAMPAGNE**, B.C.L., LL.B., MBA, syndique

**LYNE BOISVERT**, CPA, CA, directrice des Services administratifs

**NANCY DE BRUYN**, directrice de l'Information et des communications

**MICHÈLE HÉLIE**, directrice au Développement professionnel et à la conformité des pratiques

**NATHALIE LAJEUNESSE**, directrice de la Gestion de la formation

**DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



C'EST AVEC PLAISIR QUE NOUS VOUS PRÉSENTONS CE RAPPORT ANNUEL 2012 QUI FAIT ÉTAT DE NOS RÉALISATIONS AU TERME DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2012-2014.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Le plan stratégique triennal 2012-2014 établit de nouvelles orientations et de nouveaux buts pour les années à venir, toujours en gardant en perspective une seule et même finalité, à savoir la protection du public.

Au cours de l'année 2012, nous avons investi tous nos efforts dans l'atteinte des objectifs de notre nouveau plan, notamment en entreprenant de nouvelles initiatives relativement à notre modèle de gouvernance et à la valorisation de la profession.

### PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2012-2014

ORIENTATIONS	BUTS
Profession	Valoriser la profession et le développement professionnel
Communication et positionnement	Faire connaître la Chambre auprès du public et de ses membres
Gouvernance	Actualiser nos structures de décisions et de participation
Organisation	Maintenir et développer une organisation efficace et proactive

**LUC LABELLE, M. SC., IAS.A.**  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



## GOUVERNANCE

### MODERNISATION RÉGIONALE

La modernisation de notre modèle régional a été un chantier majeur en 2012. Déjà en 2011, nous avons identifié qu'il serait opportun de mieux distinguer, voire de séparer, notre mission de protection du public et la fonction plus associative de nos sections régionales. En créant des organisations autonomes, la Chambre et les sections accentueraient leur développement, et le public et les membres s'en trouveraient mieux servis.

Le conseil d'administration a donc mis sur pied un « comité de modernisation régionale » ayant pour mandat de réfléchir à un modèle qui permettrait une autonomie complète des sections, tout en assurant la pérennité de leur rôle de services aux membres et de réseautage. Les travaux du comité se poursuivront en 2013, notamment pour étudier des projections de financement des activités des sections dans l'hypothèse de leur existence légale distincte de la Chambre.

Soulignons que les changements proposés à notre modèle régional ont été présentés aux membres lors d'un atelier tenu en marge de l'assemblée générale annuelle de 2012, et ont été très bien accueillis.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parallèlement aux réflexions sur la modernisation régionale, nous avons été engagés dans la préparation d'une nouvelle structure du conseil d'administration. À cet effet, rappelons que le conseil d'administration avait entériné, en décembre 2011, une proposition visant à porter de onze à treize le nombre d'administrateurs, dont cinq administrateurs indépendants au lieu de deux. Ces derniers continueraient d'être nommés par le ministre des Finances du Québec, mais dorénavant sur recommandation du conseil d'administration. De plus, l'un des membres du conseil d'administration serait élu par les membres de l'assemblée générale annuelle. Bien que cette proposition tende vers les meilleures pratiques en matière de gouvernance et que le ministre des Finances de l'époque l'ait bien accueillie, il n'a pu y donner suite sur le plan législatif. Au moment de mettre sous presse, il appert que le ministre des

Finances et de l'Économie du Québec, M. Nicolas Marceau, entend aller de l'avant avec la modification législative au printemps 2013.

En 2012, le défi a consisté à élaborer des mesures transitoires pour une migration adéquate vers cette nouvelle structure. Nous avons notamment créé un comité de nomination ayant pour mandat de proposer des candidats aux postes d'administrateurs indépendants.

Toujours sur le plan de la gouvernance, nous avons tenu une élection au printemps, au cours de laquelle M. Denis Cyr a été élu comme administrateur et M<sup>mes</sup> Lyne Gagné, MBA, et Nicole Gauron, MBA, Pl. Fin., ont été réélus. M<sup>e</sup> René Langlois, ASC, FPAA, a été nommé par le ministre des Finances au conseil d'administration. À la suite d'une démission en septembre 2012, M. Daniel Guillemette, A.V.C., a été élu à l'occasion d'une élection partielle. Nous avons alors innové en utilisant, pour la première fois, le vote par Internet comme moyen de votation. De plus, M<sup>e</sup> Stéphane Rousseau, LL.M., LL.B., S.J.D., a été nommé par le ministre des Finances et de l'Économie du Québec au conseil d'administration, en remplacement de M<sup>e</sup> Langlois, qui a quitté ses fonctions à l'automne.

Afin de faciliter la continuité au conseil d'administration, nous avons modifié notre règlement intérieur qui est entré en vigueur en 2012. Ce règlement a fait notamment passer la durée des mandats des administrateurs de deux à trois ans.

## PROFESSION

Outre la révision de nos structures de gouvernance, l'une des orientations de notre plan stratégique est de valoriser la profession et le développement professionnel. Pour ce faire, nous avons notamment conclu des ententes avec Advocis et avec l'Institut québécois de planification financière (IQPF).

### ENTENTE DE RECONNAISSANCE AVEC ADVOCIS

Dans le but de valoriser le titre d'assureur-vie agréé (A.V.A.) et de favoriser la mobilité des A.V.A. partout au Canada, nous avons conclu une entente de reconnaissance mutuelle avec Advocis par laquelle la Chambre et Advocis reconnaissent la qualité de leur programme respectif menant au titre et à la désignation A.V.A. Ainsi, grâce à cette entente, les A.V.A. du Québec sont exemptés par Advocis de plusieurs exigences de formation pour obtenir la désignation A.V.A. ailleurs au Canada et les A.V.A. du reste du Canada n'ont pas à suivre toute la formation reconnue par la Chambre pour obtenir le titre A.V.A. au Québec. Cette entente est donc le résultat de notre intérêt commun à promouvoir de hauts standards d'éducation dans l'industrie. Nous nous réjouissons d'avoir un nouveau partenaire comme Advocis, engagé comme nous à la promotion du professionnalisme des A.V.A. à travers le Canada.



## ENTENTE AVEC L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE (IQPF)

Nous avons aussi conclu une entente administrative avec l'IQPF afin de mettre en place un formulaire unique de demande de reconnaissance d'activité de formation continue. Considérant qu'une activité de formation continue peut être reconnue à la fois par l'IQPF et par la Chambre, la création d'un formulaire unique simplifie le processus de reconnaissance pour les fournisseurs, tout en contribuant à l'harmonisation des processus administratifs liés à la formation.

## SALON NATIONAL DE L'ÉDUCATION

En lien avec notre objectif de valoriser la profession, nous avons pris part, pour la première fois, au Salon national de l'éducation de Montréal. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre d'un effort pour assurer la relève dans la profession et visait à donner aux jeunes le goût d'entreprendre une carrière dans le secteur de la distribution de produits et services financiers. Les visiteurs de ce salon ont pu découvrir les profils des professionnels des services financiers et connaître la formation ainsi que les exigences requises pour accéder à la profession. Forts de cette expérience, nous participerons à d'autres événements similaires et espérons aussi nous rendre sur les campus afin de rencontrer les étudiants et leur donner le goût d'accéder à la profession.

## PRIX EXCELLENCE

Nous avons tenu, en 2012, la cinquième édition de nos Prix Excellence. Par notre Prix d'Excellence, qui met en évidence la contribution d'un membre d'expérience à titre d'exemple et d'inspiration pour ses pairs, ou par notre Prix de la Relève, qui encourage un membre en début de carrière ayant démontré une grande aptitude, nous renforçons la crédibilité de la profession et valorisons la

compétence de nos membres. Afin d'accroître davantage le rayonnement des membres dans l'industrie et sur la place publique, nous avons instauré, en 2012, deux nouveaux prix et une bourse d'études, soit :

- le Prix Carrière, qui souligne une carrière bien remplie, empreinte de réalisations professionnelles marquantes, et l'ensemble d'un parcours professionnel;
- le Prix pour l'activité de formation la plus appréciée par nos membres, qui est décerné au fournisseur dont l'activité de formation a obtenu le plus haut taux de satisfaction selon des sondages effectués auprès de nos membres;
- une bourse d'études de 1 000 \$, qui est destinée à un étudiant inscrit à sa dernière année d'études dans un programme de formation menant à l'obtention du permis de pratique dans l'une ou l'autre des disciplines encadrées par la Chambre.

En 2012, les grands honneurs ont été remis à :

- M<sup>me</sup> Éline Saint-Onge, lauréate du Prix d'Excellence, malheureusement décédée en novembre dernier des suites d'un cancer;
- M. Alain Parent, lauréat du nouveau Prix Carrière;
- M. Eric Charbonneau, lauréat du Prix de la Relève;
- M<sup>me</sup> Christiane Van Bolhuis, aussi lauréate du Prix de la Relève (ex æquo avec M. Charbonneau);
- la Fédération des caisses Desjardins du Québec, récipiendaire du Prix pour l'activité de formation la plus appréciée;
- M<sup>me</sup> Hélène Gagné, étudiante au cégep de Sainte-Foy, récipiendaire de la bourse d'études de 1 000 \$.

## COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTATIONS

### CAMPAGNES DE PROMOTION

Une autre orientation de notre plan stratégique triennal est de faire mieux connaître la Chambre auprès du public et de ses membres. Pour nous y préparer, nous avons commandé un sondage, mené par Ad hoc recherche et rendu public en novembre 2012, pour connaître l'état de la situation en matière de perception du public à l'égard de la Chambre et de la profession. Ce sondage révèle que la Chambre, dont la mission est jugée utile par 88% des Québécois, demeure méconnue du public, avec 28% de notoriété. Pour accroître la visibilité de la Chambre, nous avons porté nos campagnes publicitaires à la télévision, sur des panneaux d'affichage et sur le Web. Nos Prix Excellence ont également fait l'objet d'une campagne médiatique à l'échelle nationale.

### CONSULTATIONS

Par ailleurs, nous avons participé, en 2012, à deux consultations de l'Autorité des marchés financiers.

- La consultation sur l'indemnisation des consommateurs de produits et services financiers

Les scandales financiers ont amené plusieurs questionnements quant à l'indemnisation des victimes de crimes financiers et l'étendue des couvertures du Fonds d'indemnisation des services financiers. Nous sommes favorables à toute initiative améliorant les mécanismes d'indemnisation des épargnants si ces améliorations visent l'ensemble des intervenants du secteur financier, si les cotisations des participants au Fonds sont

équitablement établies et si les coûts engendrés pour les améliorations ne sont pas à un tel point plus élevés qu'ils rendraient l'acquisition de produits et services financiers moins intéressante pour le consommateur.

- La consultation sur l'offre d'assurance par Internet au Québec

Bien qu'elle puisse être attrayante pour le consommateur, la souscription en ligne d'un contrat d'assurance comporte, à notre avis, plusieurs risques. La Chambre a proposé un processus de souscription hybride qui permettrait au consommateur de consulter les sites Internet pour se renseigner sur les produits d'assurance et d'entreprendre un processus de divulgation d'information au moyen d'un formulaire de soumission disponible en ligne. Ce formulaire serait ensuite révisé et finalisé par un représentant certifié qui effectuerait la proposition la mieux adaptée aux besoins du consommateur et serait chargé du suivi avec lui.

## ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

Au chapitre de l'encadrement déontologique, la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle a créé un poste de directeur des enquêtes et procédé à des ajustements pour réduire les délais d'enquête. Au cours de l'année 2012, elle a reçu 671 demandes d'enquête et ouvert 485 dossiers d'enquête. 67 plaintes disciplinaires ont été déposées devant le comité de discipline, soit dix de plus qu'en 2011. Ainsi, sur les quelque 31 600 membres de la Chambre, environ 0,2% ont été traduits devant le comité de discipline en 2012.

## AFFAIRES INTERNES

En matière d'affaires internes et administratives, nous avons poursuivi en 2012 le travail pour remplacer notre application informatique. Au cours de l'exercice, nous avons complété la phase d'analyse des besoins et amorcé la phase de réalisation. Rappelons que par cette nouvelle application, nous souhaitons, entre autres, maintenir l'intégrité et l'intégralité des données, rendre plus efficaces la gestion et la maintenance des accès aux utilisateurs, assurer l'accès à distance sécurisé du logiciel et nous doter d'un environnement de pointe intégré et évolutif.

En ce qui a trait à l'aspect financier, nous avons enregistré un surplus d'opérations de 1 026 691 \$ (incluant celui des sections). Ce surplus est attribuable à des revenus de cotisation plus élevés que prévu et à un report de certaines dépenses. La hausse de la cotisation annuelle des membres au 1<sup>er</sup> janvier 2012 nous a permis de maintenir la qualité de nos services, de soutenir la croissance de nos opérations de protection du public et surtout d'entreprendre la mise en œuvre de notre plan stratégique triennal 2012-2014.

Notons aussi que nous avons reçu, cette année, le rapport d'inspection de l'Autorité des marchés financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010. Ce rapport conclut que la Chambre agit en conformité avec les dispositions législatives applicables et qu'elle mène adéquatement sa mission de protection du public. Dans le but d'améliorer certains points, des recommandations y sont formulées, dont plusieurs avaient d'ailleurs déjà été mises en place par la Chambre au moment de la réception du rapport.

## REMERCIEMENTS

Pour mener à bien notre mission, nous devons pouvoir compter sur une organisation solide et efficace. Nous tenons d'ailleurs à saluer le travail accompli tout au long de l'année par les membres du conseil d'administration, les membres des différents comités de la Chambre et ceux des sections régionales. Nous remercions également l'ensemble du personnel de la Chambre pour son engagement et pour son apport professionnel.



**DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI**  
Président du conseil d'administration



**LUC LABELLE, M. Sc., IAS.A.**  
Président et chef de la direction

M<sup>e</sup> CAROLINE CHAMPAGNE, B.C.L., LL.B., MBA  
SYNDIQUE



LE BUREAU DE LA SYNDIQUE JOUE UN RÔLE DE PREMIER PLAN EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PUBLIC EN VEILLANT À LA CONFORMITÉ DÉONTOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DES REPRÉSENTANTS.

## RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Le bureau de la syndique a pour mandat d'enquêter, de façon indépendante et confidentielle, à la suite de toute information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, de la Loi sur les valeurs mobilières ou de l'un de leurs règlements.

Au terme d'enquêtes et d'analyses, la syndique peut prendre une mesure administrative contre le représentant, déposer une plainte disciplinaire devant le comité de discipline ou fermer le dossier si, par exemple, la preuve est insuffisante ou non fondée ou si elle n'a pas la compétence juridique requise.

## ENQUÊTES

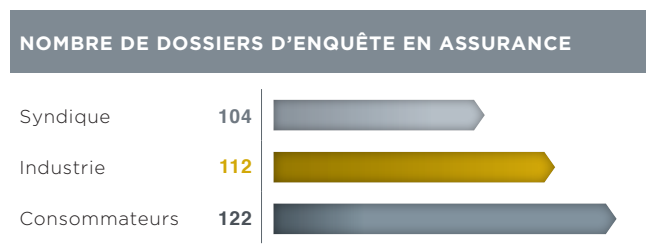
En 2012, le bureau de la syndique a reçu 671 demandes d'enquête et ouvert 485 dossiers d'enquête. Il a reçu plus de demandes d'enquête qu'en 2011, mais ouvert moins de dossiers d'enquête, ce qui s'explique par la mise en place, en 2012, d'un processus de traitement préliminaire des demandes d'enquête.

ANNÉES	DOSSIERS D'ENQUÊTE	MEMBRES VISÉS	DEMANDES D'ENQUÊTE
2012	485	453	671
2011	541	503	651
2010	594	534	652

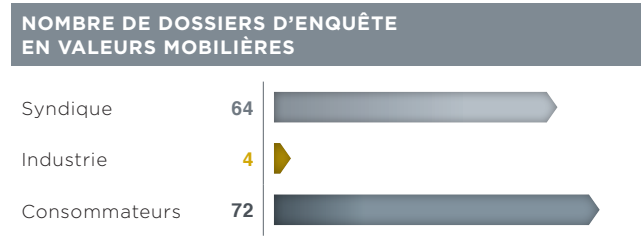
Sur les 485 dossiers d'enquête ouverts en 2012, 70% concernaient la discipline de l'assurance, 29% portaient sur les valeurs mobilières et 1% touchait à la fois à l'assurance et aux valeurs mobilières.

## SOURCE DES DOSSIERS D'ENQUÊTE

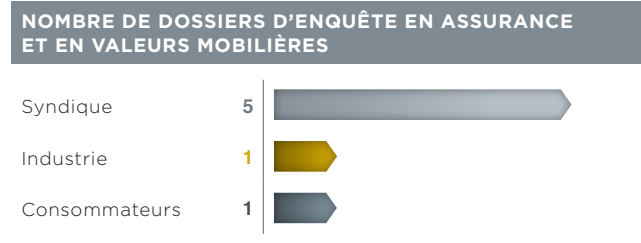
À l'instar des dernières années, les dossiers d'enquête concernant la discipline de l'assurance ont été ouverts, en 2012, à la demande des consommateurs, des gens de l'industrie et de la syndique dans des proportions très similaires.



Les dossiers concernant les valeurs mobilières ont été principalement ouverts à la suite d'une demande d'enquête provenant des consommateurs ou à l'initiative de la syndique. Seul un faible pourcentage des dossiers a été ouvert à la demande des gens de l'industrie.



Enfin, les dossiers d'enquête qui concernent les produits d'assurance et de valeurs mobilières ont majoritairement été ouverts à la demande de la syndique, et ce, dans une proportion de 71%.



## INFRACTIONS ALLÉGUÉES DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE

La communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère a été l'infraction la plus souvent alléguée dans les demandes d'enquête en 2012, suivie par le non-respect de la procédure de remplacement. Il est à noter que ces deux infractions ont été les plus fréquemment alléguées au cours des dernières années.

INFRACTIONS ALLÉGUÉES	2012	2011	2010
Communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère	115	90	109
Non-respect de la procédure de remplacement	108	147	155
Falsification de documents ou contrefaçon de signatures	35	33	46
Proposition ou transaction à l'insu du consommateur, opération sans l'autorisation du client	31	19	0
Non-respect du mandat confié par le client	28	35	43
Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	22	52	47
Appropriation de fonds	22	19	50
Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur	21	9	13
Conflit d'intérêts	18	18	50
Exercice illégal	18	35	40

## DÉCISIONS DU BUREAU DE LA SYNDIQUE

En 2012, le bureau de la syndique a rendu 585 décisions réparties comme suit :

	2012	2011	2010
Imposition de mesures administratives (mises en garde, engagements volontaires et avis verbaux)	177	215	202
Fermeture de dossier en raison de l'insuffisance de la preuve ou de l'absence de fondement de la demande	175	167	199
Autres décisions (absence ou transfert de juridiction, double emploi accepté ou refusé, enquête ou discipline suspendue, retrait de l'industrie, fermeture sous la foi de l'engagement volontaire ou de la décision disciplinaire, convocation, décès, choix de l'exercice)	141	143	212
Plaintes disciplinaires	92	67	81
	<b>585</b>	<b>592</b>	<b>694</b>

269 des 585 décisions rendues par la syndique (soit 46 %) ont mené à des mesures administratives ou à des procédures disciplinaires contre les représentants concernés. En 2011, 282 décisions de la syndique (soit 48 %) avaient nécessité de telles mesures, alors que ce nombre était de 283 (soit 41 %) en 2010.

Par ailleurs, lorsque le bureau de la syndique prend la décision de fermer un dossier, la personne qui a réclamé la tenue de l'enquête peut demander un avis sur cette décision au comité de révision de l'Autorité des marchés financiers. En 2012, 13 demandes d'avis ont été adressées à ce comité, lequel a maintenu toutes les décisions de la syndique.

## REMERCIEMENTS

Je remercie tous les employés de la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle pour leur travail remarquable et leur grand dévouement à la protection du public, de même que la direction de la Chambre pour son important appui.



M<sup>e</sup> CAROLINE CHAMPAGNE, B.C.L., LL.B., MBA  
Syndique



M<sup>e</sup> FRANÇOIS FOLOT  
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

LES FONCTIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DES RESPONSABILITÉS DE LA CHAMBRE DE PROTÉGER LE PUBLIC ET S'EXERCENT PAR LE CONTRÔLE DÉONTOLOGIQUE DE L'ACTIVITÉ DES MEMBRES.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline est saisi de toute plainte disciplinaire écrite formulée contre un représentant, que celle-ci provienne de la syndique ou de toute autre personne. Il se compose de trois membres, soit :

- une des quatre personnes suivantes : le président ou le vice-président (tous deux nommés par le ministre des Finances) ou l'un des deux présidents suppléants (nommés par le président);
- deux membres (nommés par le conseil d'administration de la Chambre) issus de la même discipline ou catégorie d'inscription et du même secteur de commercialisation que le représentant en cause.

## COMITÉ DE DISCIPLINE

M<sup>e</sup> FRANÇOIS FOLOT,  
président

M<sup>e</sup> JEAN-MARC CLÉMENT,  
vice-président

M<sup>e</sup> SYLVAIN GÉNÉREUX,  
président suppléant

M<sup>e</sup> JANINE KEAN,  
présidente suppléante

---

## MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

GAÉTAN ALBERT, A.V.C.

JOHANNE ALLARD

ROBERT ARCHAMBAULT, A.V.A.

GISÈLE BALTHAZARD, A.V.A.

SYLVAIN BEAUSÉJOUR, A.V.C.

SERGE BÉLANGER, A.V.C.

LISE BENOIT, A.V.A.

BENOIT BERGERON, A.V.A., Pl. Fin.

JEAN-MICHEL BERGOT

MARC BINETTE, Pl. Fin.

DANIEL BISSONNETTE, Pl. Fin.

CLÉMENT BLAIS

LOUIS-GEORGES BOILY, Pl. Fin.

ÉRIC BOLDUC

PHILIPPE BOUCHARD, Pl. Fin.

RENÉE BOUCHER

MARIO BRASSARD

SERGE BREAUT, A.V.A.

DENIS BROWN

MARCEL CABANA

GABRIEL CARRIÈRE, Pl. Fin.

ROBERT CHAMBERLAND, A.V.A.

RICHARD CHARETTE

DYAN CHEVRIER, A.V.A., Pl. Fin.

ANDRÉ CHICOINE, A.V.C.

ALAIN CÔTÉ, A.V.C., Pl. Fin.

STÉPHANE CÔTÉ, A.V.C.

SUZANNE CÔTÉ, Pl. Fin.

PIERRE DÉCARIE

JACQUES DENIS, A.V.A., Pl. Fin.

SHIRTAZ DHANJI, A.V.A., Pl. Fin.

JEAN DION, A.V.A.

SILVIE DI PIETRO

ARMAND ÉTHIER, A.V.C.

FRANÇOIS FAUCHER, Pl. Fin.

YVON FORTIN, A.V.A., Pl. Fin.

MARC GAGNON, A.V.C., Pl. Fin.

CLAUDE GAUTHIER

NADINE GAUVIN, Pl. Fin.

MICHEL GENDRON

LOUIS GIGUÈRE, A.V.C.

RICHARD GILBERT, A.V.A.

BENOÎT GUILBAULT

PATRICK HAUSSMANN, A.V.C.

CLÉMENT HUDON, Pl. Fin.

NORMAND JOLY, Pl. Fin.

GUY JULIEN, A.V.C.

SYLVAIN JUTRAS, A.V.C., Pl. Fin.

BGILLES LACROIX, A.V.C., Pl. Fin.

SERGE LAFRENIÈRE, Pl. Fin.

JASMIN LAPOINTE

FRANÇOIS LAPORTE

MAX-HARRY LAREDO

GÉRARD LESSARD

ALLEN FAGUY MACKENZIE

DENIS MARCIL

PIERRE MASSON, A.V.A., Pl. Fin.

JEAN MÉNARD, A.V.C.

ANDRÉ NOREAU

GILLES PELLERIN, Pl. Fin.

DENIS PETIT, A.V.A., Pl. Fin.

RAYMOND PICHER, A.V.A.

FRANCINE POULIN-GARCEAU

MONIQUE PUECH

JACQUES RACETTE

GINETTE RACINE, A.V.C.

LOUIS ROULEAU, A.V.A., Pl. Fin.

JOHN RUGGIERI, A.V.A., Pl. Fin.

MARC SAULNIER

FRÉDÉRICK SCHEIDLER

BRUNO THERRIEN, Pl. Fin.

ANTONIO TIBERIO

FELICE TORRE, A.V.A., Pl. Fin.

CLAUDE TRUDEL, A.V.A.

RÉAL VEILLEUX, A.V.A., Pl. Fin.

NACERA ZERGANE



## PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, la syndique (ou toute autre personne) dépose une plainte écrite auprès du comité.
2. Le secrétaire du comité signifie la plainte au représentant concerné.
3. Le représentant comparaît par écrit pour déclarer ou non sa culpabilité à l'égard du ou des chefs d'accusation contenus à la plainte.
4. Si le représentant enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité tient généralement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction.
5. Si le représentant enregistre un plaidoyer de non-culpabilité, le comité tient une audition pour entendre la preuve des parties.
6. Lors de cette audition, la syndique a le fardeau d'établir, selon les règles de preuve applicables, la culpabilité du représentant.
7. Au terme de l'audition et de son délibéré, le comité consigne sa décision par écrit et y expose ses motifs.
8. Si le représentant est reconnu coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la ou les sanctions appropriées.
9. Le comité peut imposer une ou plusieurs des sanctions prévues au Code des professions et à la Loi sur la distribution de produits et services financiers :
  - la réprimande;
  - une amende variant de 2 000 \$ à 50 000 \$ pour chaque chef d'accusation;
  - la radiation temporaire ou permanente du représentant;
  - la suspension du certificat et de l'inscription;
  - l'obligation de remettre une somme d'argent appartenant aux clients.
10. Le comité peut également condamner le représentant au paiement des déboursés et ordonner la publication de la décision dans un journal circulant dans la localité où le représentant a son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession.
11. La décision du comité peut aussi comporter une recommandation au conseil d'administration de la Chambre d'obliger le représentant à compléter avec succès un stage ou un cours de formation.
12. Enfin, la décision rendue par le comité peut faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec dans les 30 jours suivant la date où elle a été rendue.

## BILAN DE L'ANNÉE 2012

### PLAINTES

En 2012, le comité de discipline a reçu 67 plaintes qui cumulaient 372 chefs d'accusation. L'ensemble de ces plaintes a été déposé par la syndique, contrairement à l'année précédente où l'une d'entre elles avait été déposée par un consommateur. Six de ces plaintes

étaient accompagnées d'une requête en radiation provisoire qui a dû être entendue d'urgence, soit dans les dix jours suivant sa signification au représentant. L'année précédente, deux plaintes étaient accompagnées d'une telle requête.

### PROPORTION DES PLAINTES PAR DOMAINE

(valeurs mobilières, assurance de personnes ou combinaison des deux)

ANNÉES	NOMBRE DE PLAINTES	VALEURS MOBILIÈRES	ASSURANCE DE PERSONNES	VALEURS MOBILIÈRES ET ASSURANCE DE PERSONNES
2012	67	30 %	52 %	18 %
2011	57	28 %	40 %	32 %
2010	57	51 %	39 %	9 %
2009	41	29 %	34 %	37 %
2008	54	39 %	41 %	20 %

## AUDITIONS

Le comité de discipline a tenu 113 journées d'audition en 2012. De ce nombre, 92 ont eu lieu à Montréal, 17 à Québec, 2 à Amos, 1 à Thetford Mines et 1 à Valleyfield.

## RÉPARTITION DES JOURNÉES D'AUDITION SELON LE TYPE D'AUDITION

TYPES D'AUDITION	NOMBRE DE JOURNÉES D'AUDITION				
	2012	2011	2010	2009	2008
Auditions sur culpabilité	48	68	67	52	64
Auditions sur culpabilité et sanction	24	33	22	22	27
Auditions sur sanction	29	19	26	24	21
Auditions de requêtes en radiation provisoire	6	2	6	14	1
Auditions de moyens préliminaires ou interlocutoires	6	7	12	12	13
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>129</b>	<b>133</b>	<b>124</b>	<b>126</b>

## MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES

En 2012, le comité de discipline s'est prononcé sur un total de 401 chefs d'accusation. Après examen et audition, il a maintenu 351 chefs d'accusation. Les autres chefs ont été rejetés ou ont fait l'objet d'un retrait de la part de la partie plaignante.

Dans le domaine des valeurs mobilières, le manquement disciplinaire le plus souvent évoqué, en nombre de chefs d'accusation, relevait de la vente de produits et de l'offre de services financiers alors que le représentant n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification.

Dans le domaine de l'assurance de personnes, le manquement le plus fréquent concernait l'absence d'analyse de besoins financiers ou le défaut d'avoir une connaissance complète des faits avant de formuler une recommandation à son client.

## MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN VALEUR MOBILIÈRES

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS
a vendu ou a offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	6	17
a fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence	2	14
a contrefait des signatures	4	8
n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client ou a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client ou aux objectifs d'investissement	3	7
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	3	6
a conseillé une ou des transactions contraires aux intérêts du client	2	6
a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	2	6
a fait signer au client des documents en blanc	1	5
a effectué une opération sans l'autorisation du client	1	4
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	2	3
a contrefait des documents	1	2
a fait défaut d'agir de façon responsable, avec compétence ou professionnalisme	1	1
s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	1	1
a dénigré, dévalorisé ou discrédité un autre représentant ou a fait des commentaires faux, inexacts ou incomplets à l'égard d'un représentant ou d'un cabinet	1	1
a fait défaut de divulguer les rémunérations reçues pour la vente de produits lorsque des émoluments sont exigés au client	1	0
<b>Total</b>		<b>81</b>

\* Il est à noter que l'imposition d'un cours de formation n'est pas reliée à un chef d'accusation en particulier.

CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
0	0	9 radiations temporaires, 8 radiations permanentes	0 \$
0	1	5 amendes, 9 réprimandes	14 000 \$
0	0	8 radiations temporaires	0 \$
0	0	2 amendes, 2 radiations temporaires, 3 réprimandes	10 000 \$
0	0	1 amende, 4 radiations temporaires, 1 radiation permanente	5 000 \$
0	0	1 amende, 4 radiations temporaires, 1 réprimande, 1 cours de formation*	5 000 \$
0	0	4 amendes, 2 radiations temporaires	16 000 \$
0	0	5 radiations temporaires	0 \$
0	0	4 radiations temporaires	0 \$
3	0	3 radiations temporaires	0 \$
0	0	2 radiations temporaires	0 \$
0	0	1 radiation temporaire	0 \$
0	0	1 radiation permanente	0 \$
0	0	1 amende	2 000 \$
0	2	s. o.	s. o.
<b>3</b>	<b>3</b>	<b>14 amendes, 44 radiations temporaires, 10 radiations permanentes, 13 réprimandes, 1 cours de formation</b>	<b>52 000 \$</b>

## MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS
n'a pas procédé à l'analyse de besoins financiers du client ou a fait défaut d'avoir une connaissance complète des faits avant de formuler une recommandation à son client	9	32
a témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence	7	30
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	5	29
a versé ou s'est engagé à verser à une personne qui n'est pas un représentant une rémunération ou un autre avantage ou a convenu d'un mode de paiement différent de celui prévu au contrat	5	23
s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	4	21
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	5	12
a contrefait des signatures	3	10
a effectué une opération sans l'autorisation du client	1	7
a fourni de faux renseignements à l'assureur lors de la souscription	4	6
a fait signer au client des documents en blanc	2	5
a conseillé une ou des transactions contraires aux intérêts du client	2	4
a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ou a fait de fausses représentations	3	4
a vendu ou a offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	4	3
a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	3	3
a fait défaut de divulguer à l'assureur son statut d'agent	2	2
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau de la syndique ou de collaborer à l'enquête ou a entravé le travail d'un enquêteur	2	1
a contrefait des documents	1	1
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client ou a agi sans mandat	2	1
a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'intention de remplacer une police existante	1	1
a soumis une proposition ou a effectué une transaction à l'insu de l'assuré ou l'a fait pour une personne fictive ou un tiers	2	1
a soumis une proposition d'assurance alors qu'il n'a pas rencontré le client	1	1
a rempli un formulaire de préavis de remplacement de façon erronée, incomplète ou comportant de faux renseignements	1	1
a indiqué un faux lieu de signature	1	1
a communiqué avec le demandeur d'enquête ou avec un témoin assigné pour le plaignant	1	0
<b>Total</b>		<b>199</b>

\*Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

\*\*Il est à noter que l'imposition d'un cours de formation ou d'une ordonnance de remboursement n'est pas reliée à un chef d'accusation en particulier.

CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
2	0	16 amendes, 7 radiations temporaires, 9 réprimandes, 1 cours de formation**	75 000 \$
0	1	5 amendes, 23 radiations temporaires, 2 réprimandes	16 000 \$
0	0	24 amendes, 29 radiations temporaires*, 1 cours de formation**	62 000 \$
0	1	5 amendes, 17 radiations permanentes, 1 réprimande	25 000 \$
0	0	2 radiations temporaires, 19 radiations permanentes, 3 ordonnances de remboursement**	0 \$
2	0	1 amende, 1 radiation temporaire, 9 radiations permanentes, 1 réprimande, 1 ordonnance de remboursement**	5 000 \$
0	4	10 radiations temporaires	0 \$
0	0	7 radiations temporaires	0 \$
1	0	1 amende, 4 radiations temporaires, 1 réprimande	4 000 \$
0	0	1 amende, 3 radiations permanentes, 1 réprimande	4 000 \$
0	0	2 radiations temporaires, 2 réprimandes	0 \$
0	2	2 amendes, 1 radiation temporaire, 1 réprimande	8 000 \$
0	1	3 radiations temporaires	0 \$
0	0	1 amende, 1 radiation temporaire, 1 radiation permanente	2 000 \$
0	0	1 amende, 1 radiation permanente	3 000 \$
1	0	1 radiation temporaire	0 \$
0	0	1 radiation temporaire	0 \$
7	0	1 réprimande	0 \$
0	0	1 réprimande	0 \$
0	1	1 amende	5 000 \$
0	0	1 amende	5 000 \$
0	0	1 amende	4 000 \$
0	0	1 réprimande	0 \$
0	1	s. o.	s. o.
<b>13</b>	<b>11</b>	<b>60 amendes, 92 radiations temporaires, 50 radiations permanentes, 21 réprimandes, 2 cours de formation, 4 ordonnances de remboursement</b>	<b>218 000 \$</b>

## MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES ET EN VALEURS MOBILIÈRES

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'ACCUSATION	CHEFS RETENUS
a vendu ou a offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	6	30
a contrefait des signatures	2	12
a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ou a fait de fausses représentations	4	10
s'est approprié des fonds à des fins personnelles	3	6
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	4	6
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client ou a agi sans mandat	3	2
a contrefait des documents	1	2
a signé à titre de représentant sans avoir rencontré le client	1	2
a effectué une opération sans l'autorisation du client	1	1
n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client ou a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client ou aux objectifs d'investissement	1	0
n'a pas procédé à l'analyse de besoins financiers du client ou a fait défaut d'avoir une connaissance complète des faits avant de formuler une recommandation à son client	1	0
<b>Total</b>		<b>71</b>

\* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.



CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
2	0	30 radiations temporaires	0 \$
1	0	12 radiations temporaires	0 \$
1	0	7 amendes, 3 radiations permanentes	32 000 \$
4	0	6 radiations permanentes	0 \$
4	0	1 radiation temporaire, 5 radiations permanentes	0 \$
2	0	1 amende, 1 radiation permanente	3 250 \$
0	0	2 amendes, 2 radiations temporaires*	4 000 \$
0	0	2 réprimandes	0 \$
0	0	1 amende	3 000 \$
4	0	s. o.	s. o.
2	0	s. o.	s. o.
<b>20</b>	<b>0</b>	<b>11 amendes, 45 radiations temporaires, 15 radiations permanentes, 2 réprimandes</b>	<b>42 250 \$</b>

## DÉCISIONS

En 2012, le comité de discipline a rendu 86 décisions.

### TYPES DE DÉCISIONS RENDUES

TYPES DE DÉCISIONS	NOMBRE DE DÉCISIONS				
	2012	2011	2010	2009	2008
Décisions sur culpabilité	25	13	26	24	24
Décisions sur culpabilité et sanction	32	36	24	27	22
Décisions sur sanction	18	18	26	19	19
Décisions sur requête en radiation provisoire	7	2	6	8	1
Autres décisions, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	4	6	11	7	9
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>75</b>	<b>93</b>	<b>85</b>	<b>75</b>

## SANCTIONS

Les sanctions imposées par le comité de discipline ont pour objectif d'assurer la protection du public. Sans être punitives, elles doivent revêtir un caractère de dissuasion et d'exemplarité. Pour déterminer les sanctions justes et appropriées, les membres du comité tiennent compte de plusieurs facteurs objectifs et subjectifs, notamment : la gravité objective de l'infraction, le préjudice subi par les consommateurs, l'atteinte à l'intégrité et à la dignité de la profession, l'expérience et les antécédents disciplinaires du représentant ainsi que le risque de récidive. La loi prévoit d'ailleurs expressément que, lors de l'imposition d'amendes, le préjudice causé aux clients et les avantages tirés de l'infraction doivent être pris en compte par le comité.

En 2012, 50 décisions prononçant des sanctions ont été rendues, comparativement à 54 en 2011, à 50 en 2010, à 46 en 2009 et à 41 en 2008. Les sanctions de radiation ont touché 30 représentants : 21 ont été radiés temporairement pour une période variant d'un mois à dix ans et 9 ont été radiés de façon permanente.

## AMENDES ET SANCTIONS DE RADIATION IMPOSÉES PAR DOMAINE

	VALEURS MOBILIÈRES		ASSURANCE		ASSURANCE ET VALEURS MOBILIÈRES		TOTAL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Total des amendes	52 000 \$	47 000 \$	218 000 \$	209 000 \$	42 250 \$	5 000 \$	312 250 \$	261 000 \$
Radiations temporaires*	44	84	92	49	45	27	181	160
Radiations permanentes*	10	29	50	14	15	38	75	81

\*Plusieurs radiations peuvent se cumuler pour un même représentant.

## REMERCIEMENTS

En terminant, je me dois de souligner l'importante contribution de M<sup>e</sup> Jean-Marc Clément, vice-président, de M<sup>e</sup> Janine Kean et de M<sup>e</sup> Sylvain Généreux, présidents suppléants, et de l'équipe du secrétariat du comité de discipline, à la bonne marche des activités de notre comité. Leur précieuse collaboration lui a permis de s'acquitter efficacement et avec diligence de la tâche qui lui a été attribuée par le législateur.

Je tiens à remercier les membres pour leur apport inestimable et nécessaire aux travaux du comité. Leur implication, leur dévouement, leur disponibilité et leur professionnalisme ont permis d'attester la valeur d'un régime disciplinaire fondé sur l'intelligence et l'appréciation des pairs.



**M<sup>e</sup> FRANÇOIS FOLOT**  
Président du comité de discipline



CO  
COMITÉ

JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC  
RESPONSABLE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

EN TANT QUE RESPONSABLE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, C'EST AVEC PLAISIR QUE JE VOUS PRÉSENTE LE RÉSUMÉ DE NOS ACTIVITÉS EN 2012.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

L'année 2012 a été fort occupée pour notre comité. Nous avons travaillé sur plusieurs dossiers, principalement celui relatif aux mesures transitoires pour la mise en place du nouveau modèle de gouvernance du conseil d'administration de la Chambre. Nous avons ainsi poursuivi les réflexions entamées en 2011 sur la révision des structures de décisions et de participation de la Chambre, telle que prévue dans le plan stratégique triennal 2012-2014.

Notre comité a notamment discuté de la pertinence de conserver deux régions électorales pour les postes de représentant en assurance de personnes et de représentant de courtier en épargne collective au conseil d'administration. Puisque nos travaux nous

ont permis de conclure que les régions électorales ne favorisent pas nécessairement la représentativité régionale, nous avons recommandé leur abolition, de façon à tenir des élections sur l'ensemble du territoire québécois, comme cela se fait pour les postes de représentant en assurance collective de personnes, de représentant de courtier en plans de bourses d'études et de planificateur financier.

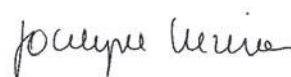
Dans un souci de bonne gouvernance, nous avons recommandé de limiter à trois le nombre de mandats consécutifs que les administrateurs de la Chambre peuvent cumuler. Rappelons que depuis février 2012, la durée du mandat des administrateurs élus est passée de deux à trois ans. En cours d'année,

nos travaux ont aussi porté sur le programme de formation des administrateurs, qui vise à rendre plus efficace le conseil d'administration en améliorant les connaissances de ses membres, notamment en matière de gouvernance.

Par ailleurs, nous avons donné notre aval à la proposition de créer un comité de nomination chargé notamment de proposer des candidats indépendants au conseil d'administration de la Chambre. Nous avons également suggéré au conseil d'administration d'inclure, dans le Règlement intérieur de la Chambre, de nouvelles modalités de vote au conseil d'administration afin de prévoir que le président et le premier vice-président soient élus parmi les administrateurs élus et que le second vice-président soit élu parmi l'ensemble des représentants (incluant les membres nommés par le ministre des Finances).

Enfin, à la suite d'une recommandation de l'Autorité des marchés financiers formulée dans son dernier rapport d'inspection, nous avons recommandé d'inclure, dans le rapport annuel de la Chambre, le nombre de présences des administrateurs aux réunions du conseil d'administration (voir le tableau en page 52).

En conclusion, je remercie les membres du comité de gouvernance pour leur apport à nos travaux et réflexions. Je remercie également toutes les personnes qui ont travaillé avec nous à la réalisation de notre mandat.



**JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC**  
Responsable du comité de gouvernance

#### 2012-2013

**Jocelyne Vézina**, A.V.C., Pl. Fin., ASC, responsable

**Louise Charette**, M. Sc., ASC

**Shirley Marquis**, A.V.C., Pl. Fin., MBA

**Alain C. Roy**, A.V.C.

**Pierre Rocheleau**, B.A., représentant des sections

**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

**Lyne Gagné**, MBA, invitée

**Martine Mercier**, invitée

#### 2011-2012

**Jocelyne Vézina**, A.V.C., Pl. Fin., ASC, responsable

**Louise Charette**, M. Sc., ASC

**Shirley Marquis**, A.V.C., Pl. Fin., MBA

**Stéphane Rochon**, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A.,  
C.A.A.S., ASC

**Alain C. Roy**, A.V.C.

**Gaétan Simard**, représentant des sections

**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

**Lyne Gagné**, MBA, invitée

**Stéphane Prévost**, A.V.C., invité



SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., Pl. Fin., MBA  
RESPONSABLE DU COMITÉ DE LA FORMATION  
ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

AU COURS DE L'ANNÉE 2012, LE COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL S'EST PENCHÉ PRINCIPALEMENT SUR UN DOSSIER MAJEUR, À SAVOIR LA POLITIQUE SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE.

## RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dès le début de l'année, tous les efforts ont été déployés pour élaborer, structurer et mettre en place cette nouvelle politique qui regroupe l'ensemble des procédures existantes en matière de reconnaissance d'activités de formation à la Chambre (ex.: règles relatives à la tenue des activités de formation et évaluation de la qualité des activités de formation), en plus d'inclure des éléments nouveaux rendus nécessaires à la suite des modifications apportées en 2011 au Règlement sur la formation continue obligatoire et des recommandations de l'Autorité des marchés financiers.

Parmi les principales nouveautés introduites dans cette politique, soulignons l'ajout de règles relatives aux formateurs. Par exemple, les fournisseurs doivent maintenant fournir le nom et les coordonnées de leurs formateurs, identifier l'expérience et les compétences acquises par ces derniers et joindre leur curriculum vitae.

Nous nous sommes également intéressés à la vérification de la qualité des activités de formation. Mentionnons que la Chambre transmet un questionnaire d'évaluation électronique à chaque représentant

qui a suivi une activité de formation reconnue de façon à connaître son appréciation à l'égard de cette activité. Nos travaux se poursuivront en 2013 afin d'intensifier les vérifications de la qualité des activités de formation dispensées par les différents fournisseurs.

Je termine ce rapport 2012 en vous présentant quelques statistiques ayant trait à la gestion de la formation :

<b>Nombre d'activités de formation reconnues</b>	<b>2 082</b>
<b>Nombre d'UFC reconnues pour ces activités de formation</b>	<b>5 464</b>
<b>Nombre d'UFC total saisies dans les dossiers des membres</b>	<b>599 910</b>

Enfin, je tiens à remercier chaque membre du comité de la formation et du développement professionnel pour ses travaux, qui contribuent à l'amélioration des compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession. Je remercie également M<sup>me</sup> Nicole Gauron à qui j'ai succédé à la tête de ce comité.



**SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., Pl. Fin., MBA**  
Responsable du comité de la formation et du développement professionnel

#### 2012-2013

**Shirley Marquis**, A.V.C., Pl. Fin., MBA, responsable

**Nicole Gauron**, MBA, Pl. Fin.

**Annie Lachance**

**Michel Maheu**

**Sylvain Croft**, A.V.C., représentant des sections

**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

**Lyne Gagné**, MBA, invitée

**Martine Mercier**, invitée

#### 2011-2012

**Nicole Gauron**, MBA, Pl. Fin., responsable

**Benoît Lizée**, Adm. A.

**Michel Maheu**

**Shirley Marquis**, A.V.C., Pl. Fin., MBA

**Sébastien Trudel**

**Simon Loubier**, A.V.C., représentant des sections

**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

**Lyne Gagné**, MBA, invitée

**Stéphane Prévost**, A.V.C., invité



LOUISE CHARETTE, M. SC., ASC  
RESPONSABLE DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

EN 2012, LES TRAVAUX DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION SE SONT ESSENTIELLEMENT ORIENTÉS SUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS DÉCOULANT DE LIENS D'UN ADMINISTRATEUR AVEC D'AUTRES ENTITÉS.

## RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Par cette nouvelle politique, nous venons préciser la ligne de conduite que la Chambre entend suivre lorsqu'un administrateur se trouve en situation de possible conflit d'intérêts. L'objectif est de faciliter et de rendre plus transparente l'application du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs de la Chambre de la sécurité financière, qui prévoit notamment que les

administrateurs de la Chambre doivent agir avec loyauté et dans le meilleur intérêt de la Chambre et éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

La nouvelle politique décrit, entre autres, les formes que peut prendre un conflit d'intérêts (ponctuel ou structurel), établit un certain nombre de principes fondamentaux et présente ses modalités d'application.



Elle s'inscrit dans le cadre des meilleures pratiques de gouvernance. Encadrer et gérer adéquatement les risques associés aux conflits d'intérêts auxquels les administrateurs peuvent être exposés sont des objectifs dont l'atteinte est cruciale, non seulement afin d'assurer l'intégrité et la qualité de la gouvernance de la Chambre, mais aussi pour qu'elle puisse poursuivre efficacement sa mission de protection du public.

En terminant, je remercie les membres du comité de réglementation pour leur importante contribution à la réalisation de notre mandat, et plus particulièrement mon prédécesseur M. Stéphane Rochon, responsable de ce comité jusqu'en mai 2012.



**LOUISE CHARETTE, M. Sc., ASC**  
Responsable du comité de réglementation

2012-2013

**Louise Charette**, M. Sc., ASC, responsable  
**Michel Maheu**  
**Jocelyne Vézina**, A.V.C., Pl. Fin., ASC  
**Louis-Roger Valiquette**, représentant des sections  
**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité  
**Lyne Gagné**, MBA, invitée  
**Martine Mercier**, invitée

2011-2012

**Stéphane Rochon**, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm.A., C.A.A.S., ASC, responsable  
**Louise Charette**, M. Sc., ASC  
**Martine Mercier**  
**Jocelyne Vézina**, A.V.C., Pl. Fin., ASC  
**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité  
**Lyne Gagné**, MBA, invitée  
**Stéphane Prévost**, A.V.C., invité



**MICHEL MAHEU**  
RESPONSABLE DU COMITÉ DE LA RELÈVE

LE COMITÉ DE LA RELÈVE A ÉTÉ CRÉÉ POUR SUSCITER L'IMPLICATION DES MEMBRES DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES DE LA CHAMBRE.

## RAPPORT DU COMITÉ DE LA RELÈVE

Pour mener à bien notre mandat, nous avons mis de l'avant plusieurs initiatives dont l'objectif est de promouvoir auprès des membres le rôle d'administrateur au sein du conseil d'administration et de différents comités de la Chambre ainsi que des membres et délégués des bureaux de direction des sections régionales.

Pour ce faire, nous avons lancé, en 2012, une campagne de promotion auprès des membres ayant pour thème «Soyez la clé de la Chambre forte». Au cours de cette campagne, nous avons distribué des encarts, fait paraître des pages promotionnelles dans

le magazine *Sécurité financière* et mis en ligne un microsite présentant, entre autres, les raisons pour lesquelles un membre devrait s'impliquer et plusieurs témoignages de membres qui sont engagés à la Chambre depuis de nombreuses années.

### **DEUX NOUVEAUX PRIX VOIENT LE JOUR**

Une autre initiative que nous avons mise de l'avant en 2012 a été l'instauration de deux prix annuels visant à reconnaître l'implication des membres au sein de leur section régionale. Ainsi, le nouveau Prix Bâtitteur vient souligner la constance de l'implication et

l'engagement d'un bénévole en section, tandis que le Prix Coup d'Éclat reconnaît la contribution d'un bénévole en section par une action ou un geste exceptionnel qui a eu une incidence majeure pour la section.

Pour sa première édition, le Prix Bâtitseur a été remporté par M. Richard Gilbert, de la section Abitibi-Est. M. Gilbert s'implique depuis plusieurs années au sein de la section où il a occupé différents postes au bureau de direction. Il a également siégé au conseil d'administration de la Chambre de 2007 à 2009. Le Prix Coup d'Éclat a pour sa part été remporté par M. Pierre Locas, de la section Laurentides. Par ses initiatives, M. Locas a notamment permis d'augmenter significativement les fonds recueillis par la section pour Fibrose kystique Québec.

Les deux lauréats ont reçu leur prix lors du Rendez-vous 2012 des dirigeants en section en juin 2012. Nous leur offrons nos plus sincères félicitations et remercions aussi tous les membres des sections qui nous ont soumis d'excellentes candidatures. Soulignons que les prix seront de retour en 2013.

En terminant, je tiens à remercier personnellement les membres du comité de la relève pour leur apport, mais aussi tous les membres qui s'impliquent année après année dans les différentes instances de la Chambre. Je remercie également M<sup>me</sup> Shirley Marquis, responsable du comité de la relève jusqu'en mai 2012.



**MICHEL MAHEU**  
Responsable du comité de la relève

#### 2012-2013

**Michel Maheu**, responsable  
**Nicole Gauron**, MBA, Pl. Fin.  
**Sacha-Olivier Lafond**  
**Shirley Marquis**, A.V.C., Pl. Fin., MBA  
**Christiane Van Bolhuis**, B.A.A., G.R.P., représentante  
des sections  
**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité  
**Lyne Gagné**, MBA, invitée  
**Martine Mercier**, invitée

#### 2011-2012

**Shirley Marquis**, A.V.C., Pl. Fin., MBA, responsable  
**Daniel Hervé Atangana Messana**  
**Sacha-Olivier Lafond**  
**Michel Maheu**  
**Carolle Monfette**  
**Christiane Van Bolhuis**, B.A.A., G.R.P., représentante  
des sections  
**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité  
**Lyne Gagné**, MBA, invitée  
**Stéphane Prévost**, A.V.C., invité



**SIMON LOUBIER, A.V.C.**  
RESPONSABLE DU COMITÉ DES SECTIONS

LES PRÉSIDENTS DE SECTION SE SONT RÉUNIS À QUATRE REPRISES EN 2012 AFIN DE DISCUTER, NOTAMMENT, DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES BUREAUX DE DIRECTION DES SECTIONS RÉGIONALES. À TITRE DE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SECTIONS, J'AI LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER LES POINTS SAILLANTS DE CES RENCONTRES.

## RAPPORT DU COMITÉ DES SECTIONS

En 2012, nous avons accueilli cinq nouveaux présidents de section, soit M<sup>me</sup> Lorraine Beaumier (section Estrie), M. Mario Grégoire (section Laval), M. Gaétan Meloche (section Sud-Ouest du Québec), M<sup>me</sup> Emilie Readman (section Québec) et M<sup>me</sup> Clémence Dionne (section Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Notre mandat premier étant d'offrir des formations en salle dans nos régions, je suis heureux de souligner qu'en 2012, les sections régionales ont organisé 252 activités de formation, au cours desquelles 12 495 présences ont été enregistrées au total.

Par ailleurs, nous avons participé aux discussions concernant la modernisation du modèle régional de la Chambre par l'intermédiaire du comité de modernisation régionale. À la fin de l'année 2012, nous avons formé un comité ad hoc exclusivement composé de présidents de section afin d'approfondir notre réflexion et d'identifier les sujets à discuter avec les représentants du conseil d'administration de la Chambre en vue d'évoluer, le cas échéant, vers une structure de sections autonomes.

Nous avons aussi continué à donner notre appui à Fibrose kystique Québec en organisant différentes activités de financement. Les présidents de section ont d'ailleurs amassé près de 10 000\$ lors de la deuxième édition de la marche des Présidents, qui s'est tenue en juin à Saint-Hyacinthe lors du Rendez-vous des dirigeants en section. Anciennement connu sous le nom de «camp de formation», le Rendez-vous des dirigeants en section est une occasion pour les présidents de section d'échanger et d'obtenir des informations sur différents sujets utiles liés aux activités de leur bureau de direction.

En terminant, je remercie tous les présidents de section, les membres des bureaux de direction et leurs délégués pour leur apport. Je remercie également tous les membres de la Chambre qui ont permis la réalisation d'activités de financement, et plus particulièrement M. Yves Guillot, président d'honneur de la campagne fibrose kystique, pour son excellent travail et pour son dévouement.

Je profite de l'occasion pour remercier les présidents de section dont le mandat a pris fin en 2012, soit M<sup>me</sup> Marie-Claude Desrochers, M. Richard Fortin, M. Stéphane Goyette, M<sup>me</sup> Martine Mercier et M<sup>me</sup> Diane Préfontaine. Enfin, je remercie mon prédécesseur, M. Pierre Rocheleau, qui a été responsable de ce comité jusqu'à la fin mai 2012.



**SIMON LOUBIER, A.V.C.**  
Président du comité des sections



## PRÉSIDENTS DES SECTIONS

**LORRAINE BEAUMIER**, B.A., C.A.A.S., Pl. Fin.,  
SECTION ESTRIE

**LISE BENOIT**, A.V.A., Pl. Fin.,  
SECTION HAUTE-YAMASKA

**DIANE BERTRAND**, Pl. Fin.,  
SECTION LAURENTIDES

**SYLVAIN CROFT**, A.V.C.,  
SECTION BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES

**MARTINE MERCIER**, remplacée par  
**CLÉMENCE DIONNE** en octobre 2012,  
SECTION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

**CHRISTIAN EMOND**,  
SECTION ABITIBI-EST

**GAÉTAN MELOCHE**, A.V.C.,  
SECTION SUD-OUEST DU QUÉBEC

**MARIO GRÉGOIRE**,  
SECTION LAVAL

**YVES GUILLOT**, B.A., A.V.C.,  
SECTION OUTAOUAIS

**SYLVIE LAROUCHE**, A.V.C., Pl. Fin.,  
SECTION LANAUDIÈRE

**PIERRE LE BLANC**,  
SECTION DRUMMOND-ARTHABASKA

**SIMON LOUBIER**, A.V.C.,  
SECTION BEAUCE-AMIANTE

**JOSÉE MICHAUD**,  
SECTION MANICOUAGAN

**GILLES PELLERIN**, Pl. Fin.,  
SECTION RIVIÈRE-DU-LOUP

**EMILIE READMAN**, Pl. Fin., B.A.A.,  
SECTION QUÉBEC

**PIERRE ROCHELEAU**, B.A.,  
SECTION GRANDE-MAURICIE

**GAÉTAN SIMARD**,  
SECTION DUPLESSIS

**GAÉTAN TREMBLAY**,  
SECTION ROUYN-NORANDA

**LOUIS-ROGER VALIQUETTE**,  
SECTION RICHELIEU-LONGUEUIL

**CHRISTIANE VAN BOLHUIS**, B.A.A., G.R.P.,  
SECTION MONTRÉAL



**LOUISE CHARETTE, M. SC., A.S.C.**  
RESPONSABLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION  
ET FINANCES

LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE A TERMINÉ SON EXERCICE FINANCIER 2012 AVEC UN SURPLUS D'OPÉRATIONS DE 1 026 691\$. FORTE DE SA NOUVELLE STRUCTURE DE FINANCEMENT, ELLE A AMORCÉ LA RÉALISATION DE SON NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2012-2014, EN LIEN AVEC SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FINANCES

Comme en font foi les états financiers complets présentés aux pages suivantes, les revenus de la Chambre ont augmenté de 10,4% par rapport à 2011, pour s'établir à 11 190 048\$, tandis que les dépenses ont augmenté de 1,8%, pour atteindre 10 163 357\$. La gestion serrée des dépenses s'est donc poursuivie en 2012.

La croissance des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus de cotisation. Soulignons que la cotisation annuelle des membres est passée de 226\$ en 2011 à 275\$ en 2012. La hausse des revenus a toutefois été atténuée par des revenus moins importants qu'en 2011 de vente d'activités de formation à distance en cette première année de période de référence. En ce qui a trait à la variation à la hausse des charges par rapport à 2011, elle

s'explique essentiellement par des dépenses liées à l'implantation de la nouvelle application informatique.

Par ailleurs, notre comité a analysé le budget 2013 de la Chambre ainsi que celui de chacune de ses sections régionales, et a recommandé au conseil d'administration leur adoption. Au cours de l'année, nous avons aussi procédé à la mise à jour de certaines politiques et procédures financières de la Chambre, soit :

- la politique relative à la gestion financière des bureaux de direction des sections;
- la procédure relative aux budgets prévisionnels des sections.

Nous nous sommes penchés sur nos approches de contrôle et de suivi afin de les actualiser.

En terminant, je remercie les membres du comité et le personnel de la Chambre pour leur précieuse collaboration, qui nous permet de maintenir le cap sur l'atteinte de nos objectifs financiers.



**LOUISE CHARETTE, M. Sc., ASC**  
Responsable du comité de vérification et finances

2012-2013

**Louise Charette**, M. Sc., ASC, responsable  
**Nicole Gauron**, MBA, Pl. Fin.  
**Ndangbany Mabolia**  
**Stéphane Rochon**, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A.,  
C.A.A.S., ASC  
**Pierre Le Blanc**, représentant des sections  
**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité  
**Lyne Gagné**, MBA, invitée  
**Martine Mercier**, invitée

2011-2012

**Louise Charette**, M. Sc., ASC, responsable  
**Nicole Gauron**, MBA, Pl. Fin.  
**Denis Marcil**  
**Stéphane Rochon**, B. Comm., A.V.A., Pl. Fin., Adm. A.,  
C.A.A.S., ASC  
**Pierre Le Blanc**, représentant des sections  
**Dany Bergeron**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité  
**Lyne Gagné**, MBA, invitée  
**Stéphane Prévost**, A.V.C., invité



# ÉTATS FINANCIERS



# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

## AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre de la sécurité financière qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre de la sécurité financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.\*

Le 1<sup>er</sup> mars 2013  
Montréal, Canada

\*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109021

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 31 DÉCEMBRE 2012, 31 DÉCEMBRE 2011 ET 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011

	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	31 DÉCEMBRE 2012 TOTAL	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	31 DÉCEMBRE 2011 TOTAL	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>							
<b>ACTIF À COURT TERME</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 346 600	258 036	<b>3 604 636</b>	1 535 797	224 374	1 760 171	3 869 061
Placements temporaires	-	-	-	1 013 652	-	1 013 652	752 054
Cotisations à recevoir des représentants	27 206	-	<b>27 206</b>	54 464	-	54 464	40 349
Autres débiteurs (note 2)	609 629	9 311	<b>618 940</b>	430 945	12 804	443 749	405 597
Frais imputables au prochain exercice	151 609	1 188	<b>152 797</b>	150 941	1 721	152 662	94 030
	4 135 044	268 535	<b>4 403 579</b>	3 185 799	238 899	3 424 698	5 161 091
Immobilisations corporelles (notes 3 et 5)	1 062 734	-	<b>1 062 734</b>	1 036 309	-	1 036 309	1 027 675
	5 197 778	268 535	<b>5 466 313</b>	4 222 108	238 899	4 461 007	6 188 766
<b>PASSIF ET ACTIFS NETS</b>							
<b>PASSIF À COURT TERME</b>							
Créditeurs et charges à payer (note 4)	876 937	19 270	<b>896 207</b>	805 143	24 300	829 443	1 022 462
Revenus reportés	-	-	-	3 320	-	3 320	1 632 451
Soldes interfonds	26 537	(26 537)	-	10 787	(10 787)	-	-
	903 474	(7 267)	<b>896 207</b>	819 250	13 513	832 763	2 654 913
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 5)	356 755	-	<b>356 755</b>	441 584	-	441 584	498 473
<b>ACTIFS NETS</b>							
Investis en immobilisations corporelles	1 062 734	-	<b>1 062 734</b>	1 036 309	-	1 036 309	1 027 675
Non affectés	2 839 789	275 802	<b>3 115 591</b>	1 878 413	225 386	2 103 799	1 952 068
Grevés d'une affectation d'origine interne (note 6)	35 026	-	<b>35 026</b>	46 552	-	46 552	55 637
	3 937 549	275 802	<b>4 213 351</b>	2 961 274	225 386	3 186 660	3 035 380
Engagements (note 7)	5 197 778	268 535	<b>5 466 313</b>	4 222 108	238 899	4 461 007	6 188 766

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



**DANY BERGERON**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI  
Président du conseil d'administration



**LOUISE CHARETTE**, M. Sc., ASC  
Responsable du comité de vérification et finances

## ÉTAT DES RÉSULTATS | EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2012 TOTAL	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	2011 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations	9 157 986	-	<b>9 157 986</b>	7 566 311	-	7 566 311
Formation	1 012 297	418 197	<b>1 430 494</b>	1 669 915	304 103	1 974 018
Greffe	420 679	-	<b>420 679</b>	391 041	-	391 041
Intérêts	83 984	162	<b>84 146</b>	70 475	208	70 683
Vérification préventive	120	-	<b>120</b>	237	-	237
Activités de réseautage	-	3 806	<b>3 806</b>	-	26 666	26 666
Autres	-	20 900	<b>20 900</b>	-	12 900	12 900
Publicité	71 917	-	<b>71 917</b>	90 363	-	90 363
	10 746 983	443 065	<b>11 190 048</b>	9 788 342	343 877	10 132 219
<b>CHARGES</b>						
Salaires et charges sociales	4 173 815	-	<b>4 173 815</b>	4 300 969	-	4 300 969
Procureur du syndic	1 013 830	-	<b>1 013 830</b>	907 224	-	907 224
Comité de discipline	874 314	-	<b>874 314</b>	1 018 155	-	1 018 155
Services professionnels externes	482 621	37 768	<b>520 389</b>	480 416	37 262	517 678
Formation	53 309	359 433	<b>412 742</b>	128 493	299 746	428 239
Redevances pour sections	118 038	(118 038)	-	113 990	(113 990)	-
Soutien à la formation	20 288	(15 389)	<b>4 899</b>	25 000	(15 130)	9 870
Autres charges liées aux sections	157 093	-	<b>157 093</b>	170 766	-	170 766
Loyer et électricité (note 4)	336 792	-	<b>336 792</b>	331 906	-	331 906
Frais de gestion	188 103	-	<b>188 103</b>	182 270	-	182 270
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	139 274	-	<b>139 274</b>	142 921	-	142 921
Frais de déplacement	67 731	10 279	<b>78 010</b>	67 849	14 922	82 771
Publications	181 769	-	<b>181 769</b>	190 801	-	190 801
Allocations	81 781	-	<b>81 781</b>	78 343	-	78 343
Jetons des administrateurs et autres membres	129 359	-	<b>129 359</b>	122 548	-	122 548
Télécommunications et informatique	230 452	3 513	<b>233 965</b>	353 147	5 050	358 197
Fournitures de bureau et de papeterie	90 917	1 151	<b>92 068</b>	99 022	1 975	100 997
Créances irrécouvrables (recouvrement)	15 127	-	<b>15 127</b>	(63 244)	-	(63 244)
Poste et messagerie	65 985	2 331	<b>68 316</b>	51 788	2 068	53 856
Assurance	135 912	-	<b>135 912</b>	139 491	-	139 491
Publicité et promotion	547 030	49 459	<b>596 489</b>	445 794	68 200	513 994
Communications	98 305	-	<b>98 305</b>	97 968	-	97 968
Frais de réunion	-	28 932	<b>28 932</b>	-	33 623	33 623
Location de matériel de bureau	39 770	-	<b>39 770</b>	43 004	-	43 004
Frais de formation du personnel	49 623	-	<b>49 623</b>	36 899	-	36 899
Taxes et permis	53 420	-	<b>53 420</b>	55 564	-	55 564
Frais bancaires et financiers	32 197	10 756	<b>42 953</b>	66 021	8 456	74 477
Entretien et réparations	5 545	-	<b>5 545</b>	3 445	-	3 445
Activités de réseautage	-	8 191	<b>8 191</b>	-	32 643	32 643
Dons	-	14 263	<b>14 263</b>	-	15 564	15 564
Radiation d'immobilisations liées au projet informatique en cours	388 308	-	<b>388 308</b>	-	-	-
	9 770 708	392 649	<b>10 163 357</b>	9 590 550	390 389	9 980 939
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	976 275	50 416	<b>1 026 691</b>	197 792	(46 512)	151 280

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET | EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

	CHAMBRE			SECTIONS DE LA CHAMBRE					
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	AFFECTATION INTERNE	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	TOTAL 31 DÉCEMBRE 2012	CHAMBRE	SECTIONS DE LA CHAMBRE	TOTAL 31 DÉCEMBRE 2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 036 309	1 878 413	46 552	-	225 386	<b>3 186 660</b>	2 763 482	271 898	3 035 380
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges (note 4)	(183 170) <sup>i)</sup>	1 170 971	(11 526)	-	50 416	<b>1 026 691</b>	197 792	(46 512)	151 280
Acquisition d'immobilisations corporelles	597 903	(597 903)	-	-	-	-	-	-	-
Radiation d'immobilisations liées au projet informatique en cours	(388 308)	388 308	-	-	-	-	-	-	-
	1 062 734	2 839 789	35 026	-	275 802	<b>4 213 351</b>	2 961 274	225 386	3 186 660

i) Représente l'amortissement des immobilisations corporelles.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE | EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

	2012	2011
<b>PROVENANCE (AFFECTATION) DE LA TRÉSORERIE</b>	\$	\$
<b>EXPLOITATION</b>		
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	1 026 691	151 280
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	183 170	186 817
Amortissement de l'avantage incitatif lié aux améliorations locatives (note 5)	(43 896)	(43 896)
Amortissement de l'avantage incitatif lié au loyer (note 5)	(40 933)	(12 993)
Radiation d'immobilisations liées au projet informatique en cours	388 308	-
	1 513 340	281 208
<b>Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation</b>		
Placements temporaires	1 013 652	(261 598)
Cotisations à recevoir des représentants	27 258	(14 115)
Autres débiteurs	(175 191)	(38 152)
Frais imputables au prochain exercice	(135)	(58 632)
Créditeurs et charges à payer	45 380	(88 302)
Revenus reportés	(3 320)	(1 629 131)
	907 644	(2 089 930)
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(576 519)	(300 168)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	1 844 465	(2 108 890)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	1 760 171	3 869 061
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	3 604 636	1 760 171
<b>LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT CONSTITUÉS DE :</b>		
Encaisse	582 007	461 121
Placements - certificats de placement garanti et marché monétaire	3 022 629	1 299 050
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE AUX FLUX DE TRÉSORERIE :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles impayées à la fin de l'exercice	21 384	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS. EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011 ET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011

La Chambre de la sécurité financière, qui inclut la Chambre et ses sections (la « Chambre »), est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2, auquel s'appliquent les dispositions du titre III de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q. c. A-33.2.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent dans les cinq disciplines et catégories d'inscription suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Chambre a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés - Comptabilité* (« ICCA »). Il s'agit de ses premiers états financiers établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL »).

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les Normes comptables pour les OSBL, la Chambre a adopté les changements rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et toutes les informations comparatives ont été présentées en application des Normes comptables pour les OSBL.

La transition aux Normes comptables pour les OSBL n'a entraîné aucun ajustement dans l'actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou de l'excédent des produits sur les charges au 31 décembre 2011.

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les OSBL présentées dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA - Comptabilité*. Voici les principales méthodes comptables de la Chambre :

#### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois.

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties sur la durée de vie estimative des immobilisations ou sur la durée du bail, selon le cas. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Chambre, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.



Les immobilisations sont amorties selon les méthodes, les périodes et les taux suivants :

ÉLÉMENT D'ACTIF	MÉTHODE	PÉRIODE / TAUX
Matériel informatique	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

#### c) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail reçus par la Chambre sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée de vie utile de l'actif et de la durée du bail. Ils sont comptabilisés comme avantages incitatifs reportés et portés en diminution de la charge de loyer et de l'amortissement des améliorations locatives.

#### d) Constatation des produits

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur une base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

#### e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés

sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Chambre n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Chambre ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix que la Chambre pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

### f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les

montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 2. AUTRES DÉBITEURS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011
	\$	\$	\$
<b>CHAMBRE</b>			
Débiteurs	486 061	405 999	366 146
Provision pour créances douteuses	(38 940)	(66 139)	(81 629)
Taxes à la consommation à recevoir	162 508	91 085	114 733
	609 629	430 945	399 250
<b>SECTIONS</b>			
Débiteurs	5 941	10 537	2 867
Taxes à la consommation à recevoir	3 370	2 267	3 480
	9 311	12 804	6 347
	618 940	443 749	405 597

### 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	PRIX COÛTANT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$
<b>31 DÉCEMBRE 2012</b>			
<b>CHAMBRE</b>			
Matériel informatique	2 522 428	2 398 646	123 782
Mobilier et équipement	496 013	416 326	79 687
Améliorations locatives	857 109	478 492	378 617
Projet informatique en cours	480 648	-	480 648
<b>SECTIONS</b>			
Matériel informatique	1 782	1 782	-
	4 357 980	3 295 246	1 062 734
<b>31 DÉCEMBRE 2011</b>			
<b>CHAMBRE</b>			
Matériel informatique	2 434 869	2 323 546	111 323
Mobilier et équipement	490 971	397 183	93 788
Améliorations locatives	832 455	389 565	442 890
Projet informatique en cours	388 308	-	388 308
<b>SECTIONS</b>			
Matériel informatique	1 782	1 782	-
	4 148 385	3 112 076	1 036 309
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER 2011</b>			
<b>CHAMBRE</b>			
Matériel informatique	2 342 631	2 245 786	96 845
Mobilier et équipement	485 290	374 468	110 822
Améliorations locatives	820 011	303 221	516 790
Projet informatique en cours	303 218	-	303 218
<b>SECTIONS</b>			
Matériel informatique	1 782	1 782	-
	3 952 932	2 925 257	1 027 675

#### 4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011
	\$	\$	\$
<b>CHAMBRE</b>			
Fournisseurs et frais à payer	632 564	547 668	706 916
Salaires et vacances à payer	237 133	248 335	297 289
Taxes à la consommation à payer	7 240	9 140	9 096
	876 937	805 143	1 013 301
<b>SECTIONS</b>			
Fournisseurs et frais à payer	16 998	23 353	8 044
Taxes à la consommation à payer	2 272	947	1 117
	19 270	24 300	9 161
	896 207	829 443	1 022 462

#### 5. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

En 2006, des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuit, le remboursement des coûts liés aux améliorations locatives ainsi qu'une allocation de déménagement.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail venant à terme en 2017. Au cours de l'exercice, 40 933 \$ (12 993 \$ au 31 décembre 2011) ont été amortis à l'encontre de la charge de loyer et 43 896 \$ (43 896 \$ au 31 décembre 2011) à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

#### 6. ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2007, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 70 000 \$ afin de pourvoir à de futures activités liées au développement de la relève au sein des instances de la Chambre. Ce montant a été affecté par virement de l'actif net non affecté. La Chambre ne peut pas utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration. Au cours de l'exercice, un montant de 11 526 \$ (9 085 \$ au 31 décembre 2011) a été engagé pour des activités liées au développement de la relève et le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de cette affectation.

## 7. ENGAGEMENTS

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 1 634 696 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que 39 599 \$ pour du matériel de bureau.

Les loyers minimaux s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

	\$
2013	422 938
2014	416 049
2015	401 614
2016	400 333
2017	33 361

## 8. RISQUES FINANCIERS

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière.

La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. La Chambre évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui sont jugés irrécouvrables.

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Chambre ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Chambre gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Chambre prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2011.

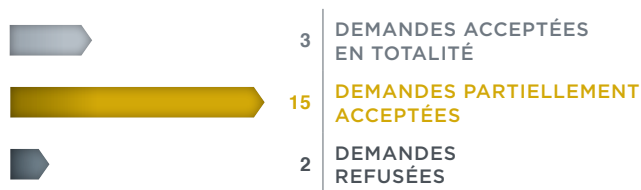
# ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## DIFFUSION DE L'INFORMATION

Conformément aux exigences de la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Chambre a diffusé sur son site Internet les documents exigés par ce règlement.

## ACCÈS AUX DOCUMENTS

La Chambre a reçu et traité 20 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels au cours de l'année 2012. Le tableau suivant présente de façon détaillée le traitement des demandes reçues.



Le délai de réponse moyen à ces demandes a été de 10 jours. Les principaux motifs de refus total ou partiel concernaient le caractère confidentiel des renseignements personnels contenus dans un document ou des documents faisant partie d'un dossier d'enquête (articles 28, 56, 86 et 87). Une seule décision de la Chambre a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée.

## ACTIVITÉS CONCERNANT L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Chambre accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels détenus dans le cadre de ses activités. À cet égard, chaque nouvel employé est rencontré afin d'être sensibilisé aux obligations de la Chambre en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'à l'utilisation et au traitement sécuritaire des informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions.

## PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION \*

Dany Bergeron	7/7
Louise Charette	7/7
Denis Cyr	2/3
Lyne Gagné	7/7
Nicole Gauron	7/7
René Langlois	4/5
Michel Maheu	6/7
Shirley Marquis	7/7
Martine Mercier	6/7
Stéphane Prévost	2/2
Stéphane Rochon	5/7
Stéphane Rousseau	1/1
Jocelyne Vézina	6/7

\* En 2012, le conseil d'administration a tenu sept réunions. La présence des administrateurs varie selon le nombre de réunions qui se sont déroulées au cours de leur mandat respectif.

# TITRES A.V.C. ET A.V.A. ET DÉSIGNATION C.A.A.S.

Par son Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé, la Chambre décerne exclusivement les titres professionnels A.V.C. et A.V.A. qui constituent les degrés les plus élevés de la profession de conseiller en sécurité financière.

La désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.) est également une propriété exclusive de la Chambre et est comparable au titre nord-américain de *Certified Employee Benefit Specialist* (CEBS).

Ces titres et cette désignation sont des gages d'expertise et de notoriété et ne peuvent être obtenus que par la réussite d'un programme universitaire de haut calibre. Le programme menant aux titres A.V.C.

et A.V.A. met un accent particulier sur la planification successorale et fiscale, sur la retraite des particuliers ainsi que sur les produits d'assurance et financiers destinés aux entreprises. Il permet également d'acquérir des connaissances avancées en assurance invalidité, en assurance collective et en fonds d'investissement.

La formation menant à la désignation C.A.A.S. s'adresse aux membres œuvrant en assurance et rentes collectives ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines.

L'obtention d'un titre ou d'une désignation professionnelle permet aux représentants qui le souhaitent d'acquérir une expertise plus poussée et la notoriété voulue pour obtenir la confiance du public.

## TITRES ET DÉSIGNATION DÉCERNÉS EN 2012

### ASSUREURS-VIE AGRÉÉS

GUY DELORME, A.V.A.  
FRANCIS FRAPPIER, A.V.A.  
GENEVIÈVE HINCQ, A.V.A.  
DONALD POULIN, A.V.A.  
FRANÇOIS VEILLEUX, A.V.A.

### ASSUREURS-VIE CERTIFIÉS

AUCUN TITRE DÉCERNÉ EN 2012

### CONSEILLERS AGRÉÉS EN AVANTAGES SOCIAUX

VIRGINIE ARSENAULT, C.A.A.S.  
PIERRE AUBIN-GRÉGOIRE, C.A.A.S.  
KARINE BERGERON, C.A.A.S.  
CAROLINE BERNARD, C.A.A.S.  
JULIA BLAIS, C.A.A.S.  
JEAN-DENIS CLAVET, C.A.A.S.  
GINETTE DÉPATIE, A.V.C., C.A.A.S.  
FRANÇOIS DESROCHERS, C.A.A.S.  
JEAN DUGUAY, C.A.A.S.  
MONICA EPP, C.A.A.S.  
JULIE GOUGEON, C.A.A.S.  
CLAUDE HOULD, C.A.A.S.

N'DA AKISSI CLAUDINE KOUAKOU, C.A.A.S.  
CÉDULIE LABERGE, C.A.A.S.  
SOPHIE LAFLAMME, C.A.A.S.  
GAÉTAN LEMIEUX, C.A.A.S.  
NATHALIE MARCOUX, C.A.A.S.  
ELISABETTA PASTENA, CEBS, C.A.A.S.  
PHILIPPE PERRAULT, C.A.A.S.  
IAN PICARD, A.V.A., C.A.A.S.  
JACINTHE TREMBLAY, C.A.A.S.

# COLLÈGE ÉLECTORAL

(au 31 décembre 2012)

Le collège électoral de la Chambre se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune des 20 sections et de leurs délégués.

## ABITIBI-EST

**CHRISTIAN EMOND**, président

**JULIE ROY**, A.V.A., Pl. Fin.,  
v.-p. communications

**ANDRÉ GILBERT**, v.-p. formation

**HÉLÈNE TANGUAY**, A.V.C., secrétaire,  
trésorière

**LOUISELLE ALAIN**

**DENISE DUMONT**

*Délégués:*

**SYLVAIN BELLEROSE**, A.V.C.

**LUC BOSSÉ**

**JEAN-JACQUES DUPUIS**

**PIER-MARC LARIVIÈRE**

**CYNTHIA PETIT**

## BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE-LES-ÎLES

**SYLVAIN CROFT**, A.V.C., président

**SANDRA GIASSON**, v.-p. communications

**MARIO PETITPAS**, v.-p. formation

**RÉJEAN BERNATCHEZ**, A.V.C., adjoint  
au v.-p. formation

**CHRISTIANE DESCHÊNES**, secrétaire

**BENOIT-PHILIPPE RONDEAU**, trésorier

**ANNIE LACHAINE**, resp. prix  
Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

**NATHALIE CHOUINARD**, Pl. Fin.

**LUC LECLERC**, A.V.C.

*Délégués:*

**MICHEL DRAPEAU**, A.V.C., Pl. Fin.

**ANDRÉE LÉVESQUE**

**CLAUDE POIRIER**, A.V.A.

**VALÉRIE SOLANGE**

**CLAUDE TURBIDE**, A.V.C.

## BEAUCE-AMIANTE

**SIMON LOUBIER**, A.V.C., président

**PASCALLE LEBLOND**, v.-p.  
communications

**MARCEL BRETON**, A.V.C., Pl. Fin.,  
v.-p. formation

**ALAIN BERNARD**, A.V.C., secrétaire

**MICHELINE BEAULNE**, trésorière

**CHANTAL ROY**, resp. fibrose kystique

**CATHY BERGERON**, resp. prix  
Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

**GÉRARD LESSARD**

*Délégués:*

**STÉPHANE BOILARD**

**GUYLAINE NADEAU**, A.V.C., Pl. Fin.

**YVAN TRÉPANIÉ**

## DRUMMOND-ARTHABASKA

**PIERRE LE BLANC**, président

**PIERRETTE CYR**, v.-p. communications

**PATRICK DESMARAIS**, adjoint à la  
v.-p. communications

**HÉLÈNE THIFFAULT**, v.-p. formation

**MARIO BÉCHARD**, adjoint à la  
v.-p. formation

**YVON NEVEU**, Pl. Fin., secrétaire

**CHANTAL BRIÈRE**, trésorière

**JEANNE SENNEVILLE**, adjointe  
à la trésorière

**GUILLAUME TARDIF**, resp. prix  
Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

*Délégués:*

**RENÉ AUGER**

**MICHEL-DAVID LEFEBVRE**

**ROCKY MORIN**

**CAMIL NOËL**, A.V.C.

**SERGE ROUSSEAU**, A.V.C., Pl. Fin.

## DUPLESSIS

**GAÉTAN SIMARD**, président

**LYNDA PLANTE**, v.-p. communications

**JACQUES CÔTÉ**, Pl. Fin., v.-p. formation

**ANDRÉ ROWSELL**, adjoint au v.-p.  
formation

**MAGALI CUSIN**, A.V.C., secrétaire

**MÉLANIE LEJEUNE**, trésorière

**OLIVIER LACOSTE**, Pl. Fin., resp. prix  
Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

*Délégués:*

**ALAIN ARSENAULT**, Pl. Fin.

**ARCADE BOUDREAU**, A.V.C.

**MICHAEL FARLEY**

**MICHEL GIGNAC**

**RICHARD MAGGIONI**

## ESTRIE

**LORRAINE BEAUMIER**, B.A., C.A.A.S.,  
Pl. Fin., présidente

**ERICK RAMOS**, Pl. Fin., v.-p.  
communications

**ÉRIC BOLDUC**, adjoint au v.-p.  
communications

**DAVE QUIRION**, v.-p. formation

**NIKOLL BOULANGER**, adjointe  
au v.-p. formation

**JEAN GABRIEL HOULE**, adjoint  
au v.-p. formation



RENÉE DUFOUR, secrétaire  
FRANÇOIS JACQUES, Pl. Fin., trésorier  
JEAN-PAUL ALLARD, A.V.A., Pl. Fin.,  
resp. fibrose kystique  
ALAIN CLAUDE ROY, A.V.C.  
MATHIEU LEFEBVRE  
DIANE PRÉFONTAINE, A.V.C., Pl. Fin.

*Délégués:*

DAVID ALLARD  
SYLVAIN BEAUSÉJOUR, A.V.C.  
ANDRÉ CHICOINE, A.V.C.  
ALAIN CÔTÉ, A.V.C., Pl. Fin.  
JACQUELINE DELISLE  
FRANCIS GAGNON, A.V.C., Pl. Fin.  
JEAN-MARIE KNEIP  
DAVID LAPP, A.V.C.  
ROBERT LAUZIÈRE  
MARCEL TOULOUSE, A.V.C.

**GRANDE-MAURICIE**

PIERRE ROCHELEAU, B.A., président  
HÉLÈNE CHABOT, v.-p. communications  
SERGE LAFRENIÈRE, Pl. Fin., adjoint  
à la v.-p. communications  
GILLES CLOUTIER, Pl. Fin., v.-p.  
formation  
RAYMOND YELLE, adjoint au  
v.-p. formation  
MARTIN DAVIDSON, secrétaire  
PIERRE NOURY, A.V.C., trésorier  
DOMINIC LEBLANC, resp. fibrose  
kystique  
ANDRÉ LAVERGNE, Pl. Fin.

*Délégués:*

FRÉDÉRIC BERNARDIN, A.V.C.  
ÉRIC BROCHU  
CHANTAL BRUNELLE  
CLAUDE CHANDONNET  
VICKY COURTOIS

FRÉDÉRIC DÉSILETS  
JEAN-MICHEL DUBORD, Pl. Fin.  
LUCIE GUILBEAULT  
GAÉTAN HUARD, A.V.A., Pl. Fin.  
YVES JOUBERT, A.V.C.

**HAUTE-YAMASKA**

LISE BENOIT, A.V.A., Pl. Fin., présidente  
MIGUEL MONETTE, v.-p. communications  
VALÉRIE PELLETIER, v.-p. formation  
MAXIME DE ANGELIS, Pl. Fin., secrétaire  
PAULINE HÉBERT, A.V.C., trésorière  
MAXIME LAMOUREUX, Pl. Fin.,  
resp. fibrose kystique  
MARCEL CABANA  
CHRISTIAN PETIT  
*Délégué:*  
LUC BRUNELLE, Pl. Fin.

**LANAUDIÈRE**

SYLVIE LAROUCHE, A.V.C., Pl. Fin.,  
présidente  
JEAN-FRANÇOIS GAGNON, v.-p.  
communications  
MURIELLE LATENDRESSE, v.-p. formation  
LOUIS-GEORGES PELLETIER, adjoint  
à la v.-p. formation  
LYSANNE TURCOTTE, secrétaire  
SIMON RÉGIMBALD-BRIÈRE, trésorier  
SUZANNE THIBAUT, resp. fibrose  
kystique  
RICHARD DESFOSSÉS

*Délégués:*

ROBERT BRISSON, A.V.A.  
JEAN-CLAUDE CASTONGUAY  
MARTIN CÔTÉ  
NORMAND BORIS MASSE  
MADELEINE MORIN  
GILLES NIQUETTE

JOSÉE PARENT  
MICHEL POULOS  
JACQUES ZAPPA

**LAURENTIDES**

DIANE BERTRAND, Pl. Fin., présidente  
FRANCE STEWART, A.V.C., Pl. Fin.,  
v.-p. communications  
ÉRIC LOCAS, A.V.C., v.-p. formation  
LOUIS-PHILIPPE LACHAPPELLE-LAJOIE,  
A.V.C., Pl. Fin., adjoint au v.-p. formation  
DOMINIC DEMERS, Pl. Fin., trésorier  
MICHEL DUBÉ, Pl. Fin., resp. fibrose  
kystique  
GINETTE BOIVIN, A.V.C., resp. prix  
Victor-Dumais et G.-J.-Laforte  
CHRISTIAN BERGERON, A.V.C., Pl. Fin.  
PIERRE LOCAS, A.V.C.  
PATRICE LORTIE  
NICOLE ROY, A.V.C.

*Délégués:*

ROBERT ARCHAMBAULT, A.V.A.  
MIREILLE BOLDOC, Pl. Fin.  
DIANE CHAINEY  
NORMAND LAJOIE  
MARC LOISELLE  
LISA PENNAMPEDE, A.V.C.  
MARIE-JOSÉE PICHÉ  
MANON PICOTTE, A.V.C.  
MARIO RICHARD, A.V.A., Pl. Fin.  
JACQUES THIBAUT

**LAVAL**

MARIO GRÉGOIRE, président  
VIRGINIE TAN, v.-p. communications  
DANIEL BISSONNETTE, Pl. Fin.,  
adjoint à la v.-p. communications  
EMIL BLOTOR, adjoint au v.-p. formation  
ALAIN PIERRE-CHARLES, Pl. Fin.,  
secrétaire

JIMMY MIRON, trésorier

ABDELGHANI CHERGUI, resp. fibrose  
kystique

DIANE ROCH, A.V.C., adjointe au resp.  
fibrose kystique

HEKMAT HAIK, A.V.C., Pl. Fin., resp.  
prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

RICHARD FORTIN

*Délégués:*

GISÈLE BALTHAZARD, A.V.A.

MÉLANIE BOURGET

DIANE CODÈRE

ALAN LAURENT DAVID

VIVIAN HACHEM, A.V.C.

ALEXANDRE HÉNAULT

ANITA LI

TATIANA MOGOLLONES

LILION RUSE

DOMINIQUE VAILLANCOURT

## MANICOUAGAN

JOSÉE MICHAUD, présidente

PHILIPPE LÉVESQUE, v.-p.  
communications

DANIELLE BOUDREAU, Pl. Fin.,  
v.-p. formation

GILBERT TREMBLAY, secrétaire,  
trésorier

PASCAL LÉVESQUE, Pl. Fin.,  
resp. fibrose kystique

JACQUES BARRIAULT, A.V.C.

GILLES BEAULIEU, A.V.C.

RICHARD LAMY

*Délégués:*

MARTIN BEAULIEU

NADINE CORMIER

RUBÉN FÉVRIER

NATHALIE HÉBERT

ENRICO RACINE

## MONTRÉAL

CHRISTIANE VAN BOLHUIS, B.A.A.,  
G.R.P., présidente

ANGELO DE ANGELIS, v.-p.  
communications

MARTIN RODRIGUE, adjoint au  
v.-p. communications

PAULINE HADDAD, A.V.A., Pl. Fin.,  
v.-p. formation

GARY SIRIGNANO, adjoint à la v.-p.  
formation

CARINE MONGE, Pl. Fin., secrétaire,  
trésorière

MIRELLA FIORE, adjointe à la secrétaire  
et trésorière

YANNICK PAQUIN, Pl. Fin., resp. fibrose  
kystique

SYLVIE LEFEBVRE, resp. prix  
Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

*Délégués:*

NORMAND CHARBONNEAU,  
A.V.C., Pl. Fin.

DERWIN MANDAP COLLANTES

GAETANO DI LORETO

ANTONIO DI MAMBRO

DANNY JULIEN

CHRISTOPHER KAFENZAKIS

LYNN KOFMAN, A.V.A., Pl. Fin.

SUZANNE LAFRENIÈRE

STEPHEN LAING

NORMA MACKAROUS

CRISTINA PANZERA

EDGARDO POCE

GUSTAVE RUANO

DANNY SIRIGNANO

STEPHEN SMITH, Pl. Fin.

FELIMON TADEO

PETER TOZZI

PASCAL TURNER, A.V.C.

FRANCESCO VARUZZA

BARRY VININSKY

JOHN WALLACE

## OUTAOUAIS

YVES GUILLOT, B.A., A.V.C., président

JOANNE FARLEY, v.-p. communications

ÉRIC PARENT, adjoint à la v.-p.  
communications

JEAN-CHARLES PICARD, A.V.A., adjoint  
à la v.-p. communications

ELODIE PION, adjointe à la v.-p.  
communications

JEAN-FRANÇOIS SIMARD, adjoint à la  
v.-p. communications

FRANÇOIS BLANCHET, v.-p. formation

THAN XUAN BEAUDOIN, adjoint au  
v.-p. formation

JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, adjoint  
au v.-p. formation

LUC SAVAGE, Pl. Fin., adjoint au  
v.-p. formation

CLAUDE GAUDREAU, Pl. Fin., secrétaire,  
trésorier

MARIO DESCHÈNES

*Délégués:*

ALAIN BÉRUBÉ

PABLO CHAUVET

SIMON DANIS

PHILIPPE FAHEY

MARCEL GÉLINAS

DANIEL MADORE

CHARLES MARTINEAU

ÉRIC MONFILS

FRANÇOIS ROGER

## QUÉBEC

EMILIE READMAN, Pl. Fin., B.A.A.,  
présidente  
KIM LOISELLE, v.-p. communications  
DOMINIQUE ROCHETTE, adjoint à la  
v.-p. communications  
SOULEYMANE BAH, v.-p. formation  
PHILIPPE PLANTE, adjoint au v.-p.  
formation  
YANNICK FORGUES, Pl. Fin., trésorier

### *Délégués:*

RENÉ BELZILE, A.V.A.  
LYNE FRANCOEUR  
CHRISTIAN LOUBERT  
LOUISE MASSON, A.V.A.  
NANCY MERCIER  
MICHELLE PERREAULT, A.V.A., Pl. Fin.  
DANIEL PLANTE, Pl. Fin.  
GHISLAIN POULIOT, Pl. Fin.  
GERVAIS VACHON, A.V.A.

## RICHELIEU-LONGUEUIL

LOUIS-ROGER VALIQUETTE, président  
SERGE MOREL, v.-p. communications  
FRANCIS POIRIER, v.-p. formation  
MATHIEU DUMOUCHEL, adjoint au  
v.-p. formation  
RAYMONDE LANCTOT, A.V.A., secrétaire,  
trésorière  
MONIQUE SÉNÉCAL, A.V.C., resp. fibrose  
kystique  
MICHEL DUMAIS, resp. prix Victor-Dumais  
et G.-J.-Laforte

### *Déléguées:*

CLAIRE-ANDRÉE LAVOIE  
MARTINE POTVIN

## RIVIÈRE-DU-LOUP

GILLES PELLERIN, Pl. Fin., président  
DENIS COURBRON, v.-p. communications  
HENRI BELLEY, v.-p. formation  
LISETTE BERNIER, Pl. Fin., secrétaire  
JEAN-FRANÇOIS CARRIER, A.V.A.,  
Pl. Fin., trésorier  
RINO GAGNON, resp. fibrose kystique

### *Délégués:*

GHISLAIN MORIN, A.V.C.  
HAROLD RIOUX  
MARC SOUCY  
LOUISE TREMBLAY, Pl. Fin.

## ROUYN-NORANDA

GAÉTAN TREMBLAY, président  
GHISLAINE BÉLANGER, v.-p.  
communications  
CLAUDE MARCHAND, v.-p. formation  
MARIO SABOURIN, A.V.C., secrétaire,  
trésorier  
DWIGHT GAUTHIER, resp. fibrose  
kystique  
MONIQUE BERGERON, Pl. Fin.  
YANICK SIROIS

### *Délégués:*

PIERRE GODBOUT, A.V.C.  
JOËL LEFEBVRE  
JEAN-FRANÇOIS MADORE, A.V.C.,  
Pl. Fin.  
JEAN-FRANÇOIS TRAHAN  
MICHEL TRAHAN

## SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CLÉMENCE DIONNE, présidente  
LOUISE HARVEY, v.-p. communications  
MARTIN CARON, v.-p. formation  
ANNIE-CLAUDE DERASPE, Pl. Fin.,  
secrétaire, trésorière

MARTIN LEFEBVRE, resp. fibrose kystique  
STEEVE DUCHESNE, resp. prix  
Victor-Dumais et G.-J.-Laforte  
STEEVE GAGNÉ  
MARTINE MERCIER  
STEEVE WHITE, A.V.C.

### *Délégués:*

LUC BERGERON, Pl. Fin.  
LOUIS-MARIE BRASSARD  
JANIE BOUCHARD  
PASCAL CÔTÉ  
MICHEL DESBIENS, Pl. Fin.  
RÉGIS DUFOUR, A.V.C.  
MICHEL GRAVEL  
NATHALIE LESSARD  
JACQUES RONDEAU, Pl. Fin.  
CLAUDE TREMBLAY

## SUD-OUEST DU QUÉBEC

GAÉTAN MELOCHE, A.V.C.  
JONATHAN GENDRON, v.-p.  
communications  
JACQUES LEBEUF, v.-p. formation  
NICOLE LEFEBVRE, adjointe au  
v.-p. formation  
ANDRÉ MATHIEU, adjoint au  
v.-p. formation  
MICHEL GENDRON, secrétaire, trésorier  
MARC-ANDRÉ LEGAULT, resp. fibrose  
kystique

### *Déléguées:*

JOSÉE BOURDEAU  
LYNE FAILLE  
SABRINA MAHEUX  
BRIGITTE OUMET  
KRISTEL PETERS, Pl. Fin.

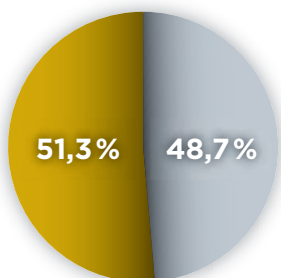
# PROFIL DES MEMBRES

(au 31 décembre 2012)

## NOMBRE DE MEMBRES SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE

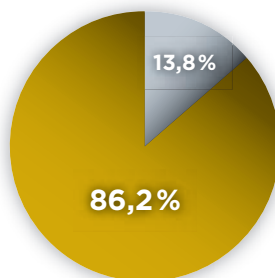
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES : 31 611

### SEXE



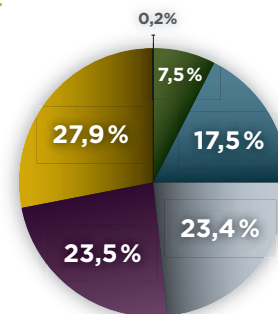
FEMMES	16 202
HOMMES	15 409

### LANGUE



FRANÇAIS	27 233
ANGLAIS	4 378

### ÂGE



30 ANS ET MOINS	5 534
31 À 40 ANS	7 440
41 À 50 ANS	8 818
51 À 60 ANS	7 387
61 ANS ET PLUS	2 381
N.D.	51
<b>ÂGE MOYEN</b>	<b>45 ANS</b>

## NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE OU CATÉGORIE D'INSCRIPTION\*

DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION	MEMBRES	%
Courtage en épargne collective	22 954	51,7
Planification financière	4 610	10,4
Assurance de personnes	12 286	27,7
Assurance collective de personnes	3 949	8,9
Courtage en plans de bourses d'études	594	1,3

\* Un représentant peut cumuler plusieurs disciplines ou catégories d'inscription.

## NOMBRE DE MEMBRES PAR CUMUL DE DISCIPLINES OU CATÉGORIES D'INSCRIPTION

DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION	MEMBRES	%
Une discipline ou catégorie d'inscription	22 053	69,8
Deux disciplines ou catégories d'inscription	7 029	22,2
Trois disciplines ou catégories d'inscription	1 840	5,8
Quatre disciplines ou catégories d'inscription	683	2,2
Cinq disciplines ou catégories d'inscription	6	0

## NOMBRE DE MEMBRES PAR SECTION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

SECTIONS	TOTAL	HOMMES		FEMMES	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%
ABITIBI-EST	204	86	42,2%	118	57,8%
BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES	758	341	45%	417	55%
BEAUCE-AMIANTE	791	318	40,2%	473	59,8%
DRUMMOND-ARTHABASKA	737	320	43,4%	417	56,6%
DUPLESSIS	118	42	35,6%	76	64,4%
ESTRIE	1 142	531	46,5%	611	53,5%
GRANDE-AURICIE	1 023	461	45,1%	562	54,9%
HAUTE-YAMASKA	950	362	38,1%	588	61,9%
LANAUDIÈRE	1 867	759	40,7%	1 108	59,3%
LAURENTIDES	2 057	912	44,3%	1 145	55,7%
LAVAL	1 977	1 020	51,6%	957	48,4%
MANICOUAGAN	103	31	30,1%	72	69,9%
MONTRÉAL	6 399	3 642	56,9%	2 757	43,1%
OUTAOUAIS	2 568	1 496	58,3%	1 072	41,7%
QUÉBEC	4 386	2 150	49%	2 236	51%
RICHELIEU-LONGUEUIL	3 932	1 860	47,3%	2 072	52,7%
RIVIÈRE-DU-LOUP	313	125	39,9%	188	60,1%
ROUYN-NORANDA	229	89	38,9%	140	61,1%
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	982	425	43,3%	557	56,7%
SUD-OUEST DU QUÉBEC	1 075	439	40,8%	636	59,2%
	<b>31 611</b>	<b>15 409</b>	<b>48,7%</b>	<b>16 202</b>	<b>51,3%</b>

## NOMBRE DE MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LA DISCIPLINE OU LA CATÉGORIE D'INSCRIPTION

	MOINS DE 30 ANS	31 À 40 ANS	41 À 50 ANS	51 À 60 ANS	61 ANS ET PLUS	N.D.	TOTAL	ÂGE MOYEN
<b>COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE</b>								
<b>MEMBRES</b>	4 430	5 527	6 582	5 353	1 015	47	22 954	43
%	10 %	12,5 %	14,8 %	12,1 %	2,3 %	0,1 %	51,7 %	
<b>PLANIFICATION FINANCIÈRE</b>								
<b>MEMBRES</b>	245	1 026	1 709	1 369	251	10	4 610	47
%	0,6 %	2,3 %	3,8 %	3,1 %	0,6 %	0 %	10,4 %	
<b>ASSURANCE DE PERSONNES</b>								
<b>MEMBRES</b>	1 430	2 537	3 108	3 243	1 952	16	12 286	48
%	3,2 %	5,7 %	7 %	7,3 %	4,4 %	0 %	27,7 %	
<b>ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES</b>								
<b>MEMBRES</b>	109	501	1 090	1 459	782	8	3 949	52
%	0,2 %	1,1 %	2,5 %	3,3 %	1,8 %	0 %	8,9 %	
<b>COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES</b>								
<b>MEMBRES</b>	60	146	181	128	78	1	594	47
%	0,1 %	0,3 %	0,4 %	0,3 %	0,2 %	0 %	1,3 %	



Imprimé sur du **Rolland Enviro100 Print**, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

Design graphique:  
*David & Goliath*  
david-goliath.com



Chambre de la  
Sécurité  
Financière

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

300, rue Léo-Pariseau, 26<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 4B8

TÉLÉPHONE 514 282-5777  
SANS FRAIS 1 800 361-9989  
TÉLÉCOPIEUR 514 282-2225

[www.chambresf.com](http://www.chambresf.com)  
[renseignements@chambresf.com](mailto:renseignements@chambresf.com)



ISBN 978-2-921432-48-1  
Dépôt légal - Bibliothèque  
et Archives nationales du  
Québec, 2013